



LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

Tous les jeudis de 16h à 19h

CONSEIL MUNICIPAL

Parrainage du maire

// 5

SOLIDARITÉ

Une collecte
pour l'UKRAINE

// 18

CULTURE

Présentation de la saison
culturelle 2022-2023

// 42-43

LE MARCHÉ S'ANIME AU PRINTEMPS !

Tous les jeudis, place du III^e Millénaire, les producteurs locaux s'installent sur la place. Les Lorettois, sensibilisés aux circuits courts, viennent s'approvisionner en produits frais. La ville de Lorette, très attachée au commerce local, propose des animations afin de dynamiser le marché.

// 16-17



VOTRE MAIRIE

Hôtel de ville

Place du III^e Millénaire
42 420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44
Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

LE KIOSQUE

Ville de Lorette

Bulletin d'informations trimestriel

Directeur de la publication :

Gérard Tardy, Maire

Chargée de la communication pour le Kiosque :

Marcelle Célibert,

Conseillère municipale déléguée

E-mail : kiosque@ville-lorette.fr

Conception graphique :

Sophie Prévost

www.sographie.com

Tél : 06 12 65 16 75

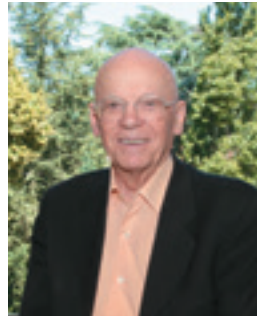
Impression :

Chavanne & Dodevey

Tél : 04 77 74 63 77

Dépôt légal : 1^{er} trimestre 2022

Tirage moyen : 2 500 exemplaires



1^{er} TOUR

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
DIMANCHE 10 AVRIL 2022

2^e TOUR

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES
DIMANCHE 24 AVRIL 2022

LORETTOISES ET LORETTOIS,
VOTER EST UN DEVOIR DE CITOYENS

Cette année, l'élection présidentielle a pris un enjeu de la plus grande importance.

Votez pour la candidate ou le candidat que vous voulez.

Mais de grâce, venez voter le dimanche 10 avril pour le premier tour de l'élection présidentielle

ainsi que le 24 avril 2022 pour le deuxième tour.

Ce n'est pas le choix des candidats et candidates qui manque puisqu'au total, ils sont 12 candidats(es) à se présenter à vos suffrages.

Je m'adresse bien évidemment aux abstentionnistes devenu le plus important parti de France et je le regrette. En s'abstenant, on fait élire les mêmes, issus des partis politiques qui tuent la démocratie depuis près de 50 ans.

Celles et ceux qui nous gèrent depuis près de 50 ans font partie de ce que l'on dénomme le SYSTÈME ! C'est-à-dire qu'ils se tiennent tous par la barbichette, qu'ils se disent de droite ou de gauche. C'est la raison pour laquelle, ils sont incapables d'appliquer les promesses qu'ils vous font pendant la campagne électorale.

C'est la raison pour laquelle un très grand nombre d'électorales et d'électeurs déçus(es) se sont réfugiés dans l'abstention.

Tel que la constitution de la V^e République est écrite, elle donne au Président de la République Française, un pouvoir souverain. C'est pour cela que l'élection du Président de la République est essentielle dans notre fonctionnement républicain.

Ainsi, nous sommes tous conscients qu'il y a un gros malaise en France. Vous êtes nombreux à ne plus accepter les incivilités, les cambriolages, l'insécurité, les attentats orchestrés par des terroristes qui refusent l'intégration, cultivent et diffusent un sentiment de haine anti-français.

Celles et ceux qui se croient les Élités de la République, nous ont gouvernés depuis 50 ans en aggravant la désagrégation de la France de mandat en mandat tout en nous endormant de mensonges d'ÉTAT en mensonges d'ÉTAT. Si parmi ces Élités, certains sont bien, leurs paroles sont étouffées par les adeptes du « SYSTÈME » !

Ainsi de mandat en mandat, on augmente le nombre des déçus(es), tout en permettant aux mêmes de revenir au pouvoir et d'aggraver encore plus la situation déjà déplorable du pays.

Nous avons donc un choix capital à faire pour ces élections présidentielles si nous tenons à faire changer les choses une bonne fois pour toutes.

Posez-vous la question : «La V^e République octroie au Président de la République des pouvoirs propres exercés sans contresens, qui lui permettent de prévoir ou de dénouer des crises par recours à la démocratie directe (référendum, dissolution) et des pouvoirs exceptionnels pour affronter les crises les plus graves».

Pourquoi refuse-t-on à l'occasion de crises graves, la mise en place d'un référendum pour que le peuple français s'exprime et décide ?

Ce fut le cas des gilets jaunes, avant qu'ils se soient laissés politisés, qui le réclamaient à cœur et à cris. Pour toute réponse, le Ministre de l'Intérieur de l'époque leur a envoyé les CRS pour rétablir l'ordre et estropier plus d'un des manifestants alors qu'ils réclamaient en particulier l'organisation d'un référendum pour se faire entendre pacifiquement.

Les Élités qui nous gouvernent ont peur du référendum, car ils savent qu'une large partie du peuple, ne leur fait plus confiance. D'ailleurs souvenez-vous du référendum de 2005 : une très large majorité des Français avait rejeté le Traité de la Constitution Européenne. Personne ne pouvait penser que le Président de la République de l'époque, Monsieur Nicolas Sarkozy, s'assoierait sur les résultats du référendum et ferait annuler son application en proposant le Traité de Lisbonne.

Ce déni de démocratie aurait dû être sévèrement condamné, sauf que certains français ont la mémoire courte, puisqu'ils seraient prêts à le réélire, si les ennuis judiciaires ne le poursuivaient pas.

Ce même déni de démocratie peut être attribué à notre Président de la République, en faisant une campagne électorale faussée sur le dos des contribuables avec tous ses déplacements sur toute la France, ou en nous saturant de déclarations sans qu'elles soient décomptées de son temps de paroles de candidat, puisqu'il n'avait pas fait encore sa déclaration de candidature.

Il en est de même de la façon dont la crise sanitaire a été gérée !

Tout en considérant que la Covid19 a fait beaucoup de ravages et qu'ils ne sont pas terminés, la France a traversé d'autres maladies contagieuses tout aussi graves, comme la tuberculose, faisant annuellement encore en 1940, énormément plus de morts en France et on n'arrêtait pas l'économie pour autant. Certes il a été mis en place le « quoi qu'il en coûte » pour essayer de sauver l'activité économique, en provoquant une dette de la France de près de 3 000 Mds d'euros soit plus de 116% du P.I.B. (Produit Intérieur Brut). Suivant une publication récente, cette dette représenterait sur la tête de chaque enfant qui arrive au monde, une dette de 45 000 € qu'il devra rembourser.

Pour avoir connu deux guerres meurtrières, j'éprouve beaucoup de peine pour les morts et les populations civiles obligées de quitter leur pays, l'Ukraine qui nous est présentée comme un pays martyrisé par le vilain **loup russe**.

Tous les pays occidentaux dont la France tirent à boulets rouges sur le Président POUTINE. Aucun de ces chefs d'État du clan de l'OTAN, ne dit la vérité sur les échecs de la diplomatie qui ont conduits à cette grave situation. L'Ukraine et la Russie avaient signé en 2014 les deux accords de MINSK en Biélorussie. Par ces accords, la paix aurait pu exister.

Malheureusement, l'Ukraine appuyée par les États-Unis, l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord), l'Europe et les pays européens n'ont rien fait pour faire respecter ces accords de Minsk, lesquels prévoyaient la neutralité de l'Ukraine, sa démilitarisation et surtout l'impossibilité à l'Ukraine d'adhérer à l'OTAN.

Rien de tout cela n'a été respecté. Bien au contraire des bases de l'OTAN ont été implantées.

Les gouvernements occidentaux, dont la France, n'ont rien fait pour raisonner le gouvernement ukrainien. Une fois de plus comme pour la covid19, ils jouent sur l'incarnation de la peur et des pleurs. Pendant ce temps-là, ce sont les populations ukrainiennes les victimes des échecs de la diplomatie.

Il est extrêmement triste de constater que trois Présidents français se sont vus pousser des ailes de **chef de guerre** :

M. Nicolas Sarkozy avec la Lybie, nous avons après mesuré le désastre !

M. François Hollande avec l'opération Barkhane au Mali, nous venons d'en mesurer le résultat !

M. Emmanuel Macron en armant l'Ukraine, crée une situation diplomatique catastrophique avec la Russie.

Lorettoises, Lorettois, vous mesurez la très grave situation dans laquelle les partis politiques conduisent la France. Le 10 avril et le 24 avril, réfléchissez bien avant de voter. Mais venez voter s'il vous plaît.

Le Mpaize Jézard-Tandy



ÉDITORIAL // **2-3**
 SOMMAIRE // **4**

Elections présidentielles
 Parrainage du maire // **5**

CONSEIL MUNICIPAL

CM du 27 janvier 2022 // **6-11**
 CM du 7 mars 2022 // **12-15**

ZOOM

Le marché des producteurs // **16-17**

SOLIDARITÉ

CCAS - Solidarité Ukraine // **18**
 CCAS - Bourse de balayage
 et chantiers éducatifs // **19**
 La Protection Maternelle Infantile (PMI) // **20**
 Le Secours Populaire /
 Dynamic Club // **21**
 Le don du sang /
 L'aide alimentaire // **22**

ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) // **23-24**
 Le Pôle Jeunesse // **25-27**
 École Jean de la Fontaine // **28**
 École Notre Dame // **29**
 La crèche Coline et Colas /
 Le centre social // **30**

CADRE DE VIE

Opération Façades // **31**

VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers // **32-33**
 La chasse - Communiqué de presse // **34-35**
 La Baignade Naturelle de Lorette -
 Arnaud BELTRAM // **36**
 Le rapport de la Police Municipale // **37**
 Flashes // **38-39**

CULTURE

Le festivités du 14 mai 2022 à Lorette // **40**
 La médiathèque Yves Duteil // **41**
 La nouvelle saison culturelle // **42-43**
 L'Université pour tous /
 La Fête Nationale du 14 juillet // **44**

ASSOC. SPORTIVES

Union cyclo du Gier /
 Basket Club de Lorette // **45**
 Karaté Club de Lorette // **46**
 Arabesque /
 Tennis club de Lorette // **47**

CAHIERS DE L'HISTOIRE

Le puits Saint-Denis // **48-49**

EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus // **50**

INFORMATIONS PRATIQUES // **51**

AGENDA // **52**



- M. Macé LA TRIBUNE – LE PROGRÈS (Saint-Etienne) ;
- France BLEUE (Saint-Etienne) ;
- TL7 (Saint-Genest-Lerpt).

Concerne : Transparence sur le parrainage que j'accorde à un candidat à l'élection Présidentielle.

Lorette, mardi 8 mars 2022

Monsieur le Directeur de la Rédaction,

Je vous rappelle que dès le 2ème CHOC PÉTROLIER en 1979, j'ai retiré toute ma confiance aux ÉTATS-MAJORS de la politique partisane et depuis je vote BLANC dans les élections nationales. De ce fait, depuis 1981 je n'ai pas plus d'étiquette politique.

Par contre comme le prévoit la CONSTITUTION, j'ai toujours accordé en tant que Maire, mon parrainage lors des élections Présidentielles à des candidats non affiliés aux grands partis dans le seul but de donner la possibilité d'une large proposition de programme. D'ailleurs, je ne suis pas d'accord avec certains collègues Maires qui refusent de donner leurs parrainages. C'est la meilleure manière de tuer la démocratie.

Car 45 ans après, nous pouvons mesurer le désastre provoqué par les politiques conduites par les gouvernements de droite ou de gauche qui nous ont gouvernés lorsque l'on observe l'état de déconfiture dans lequel notre PAYS ne cesse de s'enfoncer un peu plus tous les jours. Comme je l'ai écrit le 7 janvier 2022 à mes collègues les Maires de la LOIRE, cet ÉTAT CATASTROPHIQUE DANS LEQUEL SE TROUVE LA FRANCE NOUS IMPOSE DE PRENDRE POSITION en notre âme et conscience.

Abraham LINCOLN écrivait :

« Vous ne pouvez échapper à la responsabilité de demain en vous dérobant à celle d'aujourd'hui. »

C'est pourquoi après moult réflexions sur la décision que je dois prendre seul, sans avoir à consulter le Conseil Municipal, après avoir obtenu de sa part des précisions écrites et signées de sa main sur des points de son programme, après que nous ayons échangé une discussion téléphonique avec lui, j'ai la conviction que le candidat à l'élection Présidentielle qui par son programme incarne le mieux que tous les autres candidats en lice, LA FRANCE QUE JE VEUX RETROUVER, afin que renaisse notre culture JUDÉO-CHRÉTIENNE deux fois millénaire. Pour cela il rétablira l'ORDRE ET UNE JUSTICE EFFICACE. Il redonnera aux services publics les moyens d'assurer dignement leurs missions, dans la Police, la Gendarmerie, dans l'Hôpital, les services financiers de l'ÉTAT. Il s'engage à revoir l'organisation des Territoires afin que les communes respirent en supprimant la LOI SRU et la LOI NOTRE. Il aura le courage de redonner à la FRANCE tous ses territoires perdus par les lois des caïds qui appliquent la radicalisation et l'omerta. Il redonnera du pouvoir d'achat à celles et ceux qui travaillent en arrêtant de payer celles et ceux qui violent notre territoire en toute illégalité en ayant quasi plus de droit que celles et ceux qui se lèvent pour travailler tous les matins.

POUR TOUT CELA JE CONSIDERE QUE MONSIEUR ÉRIC ZEMMOUR DOIT POUVOIR S'EXPRIMER DEVANT LES FRANÇAIS ET C'EST POUR CELA QUE JE LUI ACCORDE MON PARRAINAGE.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur de la Rédaction, l'expression de mes salutations distinguées.



Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE
☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr
Site internet : www.ville-lorette.fr

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2022

Monsieur le Maire demande à avoir une pensée pour trois familles lorettoises dont les maisons ont été ravagées par un incendie. Dans la vallée des Combes, le père et la mère ont dû être hospitalisés en raison des fumées et n'ont pas encore pu être vus pour un logement mais le seront comme les autres si nécessaire.

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB DE LORETTE

Le point est présenté par Mme Evelyne ORIOL.

Monsieur le Maire vous informe que l'association Dynamic Club a effectué par courrier en date du 7 octobre 2021, une demande de subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un thé dansant avec un orchestre, à l'Ecluse dans le cadre des 20 ans de ladite association. Initialement prévue le 16 janvier 2022, cette manifestation a dû être annulée et reportée sine die à cause de la crise sanitaire en vigueur.

Le bureau d'adjoints réuni le 22 octobre 2021, a décidé à l'unanimité sous réserve de l'accord définitif du conseil municipal, d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200 € à l'association Dynamic Club.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc :

1. d'attribuer à l'association Dynamic Club de Lorette, **une subvention exceptionnelle de 200 euros** dans le cadre des 20 ans de l'association pour l'organisation d'un thé dansant, sur justificatifs de dépenses, qui interviendra à une date qui demeure à fixer en fonction des possibilités offertes par les consignes sanitaires.
2. d'imputer la dépense, au budget général de la Commune.

M. Julien LEQUEUX relève que les associations sont particulièrement importantes pour la vie de la commune. Il demande combien il y a d'adhérents au Dynamic Club, quel est le montant annuel de la cotisation versée, si l'association a transmis un devis, ce que représente les 200 euros par rapport au montant de l'activité.

Mme Evelyne ORIOL explique que la subvention annuelle s'élève environ à 130€.

Monsieur le Maire précise qu'il y a environ 60 adhérents.

Monsieur le Maire apporte une précision suite à la réaction de M Julien LEQUEUX. La commune a toujours été plus souple avec les associations et a toujours accordé une subvention forfaitaire lors des anniversaires importants (les 20 ans, 50 ans...) sans étude des dossiers mais sur justificatifs. De toute façon, les dossiers seront revus en commission avant d'être soumis au vote au Conseil Municipal. Le Dynamic Club est une très ancienne association de Lorette, qui s'appelait auparavant l'Age d'Or et qui avait été créée par un Lorettois qui nous a quitté depuis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ CONTRIBUTION À L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-MARIE À SAINT CHAMOND - CLASSE ULIS

Le point est présenté par Mme Joëlle BONNARD.

Monsieur le Maire vous informe que conformément à l'article L 442-5-1 du Code de l'Education, les communes (comme Lorette) ne disposant pas de classes ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) adaptés à la situation de l'élève, sont dans l'obligation de participer aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association, d'accueil des enfants qui sont domiciliées sur leur commune.

Le montant forfaitaire annuel à verser à l'établissement constitue le coût moyen par élèves des classes élémentaires ou maternelles publiques de la commune. A Lorette, le coût moyen est de 550,30 € par an.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu une demande en ce sens pour l'année scolaire 2021-2022 pour un enfant lorettois accueilli en école élémentaire (CM1) à l'école Sainte Marie la Grand Grange de Saint-Chamond en classe ULIS, en sachant que celle-ci est en contrat d'association avec l'Etat.

De ce fait, au regard des obligations en vigueur, Monsieur le Maire vous propose :

1. **de verser une contribution de 550,30 €** à l'école privée Sainte Marie à Saint-Chamond pour l'année 2021-2022 au titre de l'accueil d'un enfant domicilié à Lorette dans une classe ULIS et ce conformément au Code de l'Education Nationale ;
2. d'imputer la dépense au budget général de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il y a un complément de texte à ajouter au 3^e paragraphe : « sachant que cette école est en contrat d'association avec la Ville de Saint-Chamond ».

Mme GASSA prend la parole pour notifier au Conseil Municipal qu'elle a vérifié et qu'il y a bien des formations à l'urbanisme en 2022 organisées par le CNFPT.

Monsieur le Maire lui demande de respecter l'ordre du jour et que ce n'est pas le sujet du moment.

Mme GASSA répond qu'elle vérifie tout ce que le Maire dit et qu'elle vient juste de vérifier.

M. VINCENT précise que la formation urbanisme a eu lieu en 2021 et pas en 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ DEMANDE DE PRESTATIONS ACCUEIL DE LOISIRS ET VACANCES 2022 AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE

Le point est présenté par Mme Joëlle BONNARD.

Monsieur le Maire vous indique que le Conseil Départemental de la Loire peut attribuer des subventions pour les centres de loisirs du département.

Monsieur le Maire vous informe que les aides attribuées à ce service sont permanentes depuis plusieurs années, quoiqu'en forte baisse. A titre d'exemple, leur montant était de 10 024, 08 € en 2014, 9 726, 10 € en 2015, 4 173, 60 € en 2016, 4 335 € en 2017, 4 363 € en 2018 et 2 101 € en 2019, 2 665 € en 2020 et 2 600 € en 2021.

Monsieur le Maire vous invite à solliciter le Conseil Départemental de la Loire pour obtenir un financement le plus important possible du Centre de Loisirs de Lorette, pour l'année 2022 au titre des prestations Accueil de loisirs et vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN -17 RUE JACQUES BOUILLET HASSEN MESKAOUI

Monsieur le Maire vous informe qu'il a reçu le 6 janvier 2022, une attestation de Monsieur Hassen MESKAOUI, lui indiquant son accord écrit pour la cession gratuite de la parcelle cadastrée section D numéro 848 de 33 m², sise 17 rue Jacques Bouillet à la Commune de Lorette.

Cette acquisition permettrait à la Ville, d'améliorer la visibilité de la sortie de la voie privée très peu large qui dessert déjà trois logements, auxquels s'ajoute un projet de 4 pavillons. En cas de sortie de véhicule depuis la voie publique, cet espace permettra également aux véhicules souhaitant emprunter l'impasse de se stocker sans bloquer la circulation dans la mesure où il n'est pas possible de se croiser.

Monsieur le Maire précise que la construction de ces 4 pavillons par Monsieur GUEDDOUDJ a été conditionnée à l'élargissement de ce cône de visibilité, ce qui nécessite l'acquisition par la Commune de cet espace ainsi que les parcelles voisines appartenant à Monsieur GUEDDOUDJ, cadastrées section D numéros 849 et 851.

Au vu de ces éléments,

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'acquérir un terrain de 33 m², à titre gracieux, cadastré section D numéro 848 sis 17 rue Jacques Bouillet, appartenant à Monsieur Hassen MESKAOUI de confier à Hervé THIBOUD, notaire à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;
2. de prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;
3. de l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
4. d'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Monsieur le Maire explique que les points 12 et 13 sont étroitement liés et seront présentés ensemble. Il rappelle que la rue Jacques Bouillet est très étroite et qu'elle ne permet pas un élargissement. Un promoteur a acheté des terrains pour réaliser 4 maisons individuelles.

Monsieur le Maire a négocié avec la SCI pour que soit cédée à la Ville une largeur de 5 m le long de la rue. La SCI GUED cède 14 m² et le propriétaire de l'ancienne maison cède 33 m². Les deux cessions se feront à l'Euro symbolique.

Mme Amelle GASSA pose une question sur ce qu'il adviendra du compteur d'eau de M. VEYRIER.

Monsieur le Maire explique que ce compteur d'eau, bien que privé, restera à sa place. Il y aura un droit de passage et une servitude pour les réseaux privés, notamment à M. VEYRIER et à un autre propriétaire. Les dégâts éventuels seront à la charge de la SCI GUED.

Mme Amelle GASSA veut rassurer les habitants.

Monsieur le Maire a vu personnellement M. VEYRIER et l'autre propriétaire et tous deux sont parfaitement au courant et étaient d'accord.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.- 1 abstention : M. Julien LEQUEUX.
- 3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.*

■ ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UN TERRAIN, 17 RUE JACQUES BOUILLET SCI GUED

Monsieur le Maire vous informe qu'il a reçu une attestation de Monsieur Sabri GUEDDOUDJ représentant de la SCI GUED, lui indiquant son accord écrit pour la cession gratuite des parcelles cadastrées section D numéro 849 de 1 m² et D numéro 851 de 13 m², sises 17 rue Jacques Bouillet à la Commune de Lorette.

Cette acquisition permettrait à la Ville, d'améliorer la visibilité de la sortie de la voie privée très peu large qui dessert déjà trois logements, auxquels s'ajoute un projet de 4 pavillons qu'il souhaite construire. En cas de sortie de véhicule depuis la voie publique, cet espace permettra également aux véhicules souhaitant emprunter l'impasse de se stocker sans bloquer la circulation dans la me-

sure où il n'est pas possible de se croiser. Monsieur le Maire précise que la construction de ces 4 pavillons par Monsieur GUEDDOUDJ a été conditionnée à l'élargissement de ce cône de visibilité, ce qui nécessite l'acquisition par la Commune de cet espace ainsi que la parcelle voisine appartenant à son beau-frère, Monsieur Hassen MESKAOUI, cadastrée section D numéro 848.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire vous propose :

1. d'acquérir un terrain de 14 m² au total, à titre gracieux, cadastré section D numéro 849 (de 1 m²) et D numéro 851 de 13 m² sis 17 rue Jacques Bouillet, appartenant à la SCI GUED
2. de confier à Hervé THIBOUD, notaire

à RIVE DE GIER, le soin d'officialiser cette transaction ;

3. de prendre en charge tous les frais liés à cette acquisition et notamment les frais de notaire et de géomètre expert ;
4. de l'autoriser lui ou l'un de ses adjoints à signer tout document utile à cet effet ;
5. d'imputer les dépenses afférentes à cette opération au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

1 abstention : M. Julien LEQUEUX.

3 votes « contre » : Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.

■ VŒU DE SOUTIEN AU MAIRE, MONSIEUR GÉRARD TARDY

INTRODUCTION

Dimanche 19 décembre : abattage de 9 chèvres sauvages non identifiées, non capturables dans la falaise rocheuse limitrophe du cimetière de la Commune de Lorette suivant l'application du pouvoir de Police du Maire au regard d'animaux errants causant des dégâts à autrui. Il est précisé que la fourrière de la Ville, signé par convention, est la SPA de Brignais(69). Cette dernière n'aurait pas accepté de recevoir les chèvres sauvages, pas plus qu'un chevrier sollicité.

VŒU DE SOUTIEN À GÉRARD TARDY, MAIRE DE LA COMMUNE, victime d'une médiatisation qui engendre des conséquences dépassant l'acceptable.

Les membres du groupe ALLIANCE POUR LORETTE élus à 75,76% des voix exprimées en mars 2020, dénoncent **une attitude subversive des membres de l'opposition municipale** dans cette funeste affaire.

- > Les membres de l'opposition, avaient-ils le droit d'aller aussi loin ?
- > Pourquoi *La Tribune – Le Progrès* leur sert-il de bras armé ?
- > Pourquoi les services de la Préfecture de la Loire leur accordent-ils une oreille bienveillante ?
- > Pourquoi Madame la Préfète de la Loire n'a jamais répondu aux deux demandes écrites de rendez-vous afin que Monsieur le Maire lui expose le contexte très difficile de l'ambiance du Conseil Municipal depuis le renouvellement de mars 2020 ?

Pour nous majoritairement élus(es) au conseil municipal de 42420 LORETTE en mars 2020, l'incompréhension est totale et attendons des éclaircissements car trop c'est trop !

NOTRE VŒU SOLLICITE L'ARBITRAGE DE MONSIEUR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Le vœu est présenté par Monsieur Pierre VINCENT, 2^e adjoint:

Monsieur le Ministre de l'Intérieur,

C'est aux noms de tous et toutes nos collègues membres du groupe majoritaire élus à 75,76 % des exprimés au conseil municipal de la Commune de 42420 LORETTE, depuis le renouvellement de mars 2020 que nous nous adressons à vous pour obtenir votre arbitrage dans cette affaire qui a pris des proportions totalement démesurées.

Permettez-nous brièvement de vous exposer le contexte en présence au moment de l'élection de mars 2020 ; deux listes ont été démocratiquement élues : la liste ALLIANCE POUR LORETTE avec 75,76 % et la liste LORETTE CITOYENNE avec 24,24 % des suffrages exprimés. Quelques semaines plus

tard l'un des nôtres Monsieur Julien LEQUEUX s'autoproclame être dans l'opposition municipale pour la raison qu'il venait de se voir retirer par le Maire ses délégations de Conseiller délégué à la communication et à la politique extérieure de la Ville pour manque de sincérité lors de son inscription

sur notre liste électorale en ce qui concernait son statut familial et son adresse administrative. Depuis il mène une guerre sans merci contre Monsieur le Maire et contre notre programme qu'il avait approuvé et écrit sur notre profession de foi.

Cette situation fait la joie de Madame Amelle GASSA, chef de file de LORETTE CITOYENNE pour conduire leur action de sape.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous tenons à ce que vous sachiez que Gérard TARDY, nous l'avons élu Maire de LORETTE et qu'il l'a toujours été avec de très forts pourcentages depuis 1989. Nous lui faisons entièrement confiance, il a su défendre et développer notre Commune d'une façon magistrale en tenant ses engagements de ne pas augmenter les taux communaux des Lorettois depuis 31 années, voire en les

baissant de plus de 13%.

Depuis 2020, notre groupe supporte, le plus silencieusement possible une ambiance délétère orchestrée par nos collègues de l'opposition au conseil municipal et nous constatons très clairement que le journal La Tribune – Le Progrès leur sert de bras armé contre Monsieur le Maire.

Depuis le déclenchement de cette

ambiance délétère, nous savons que Monsieur le Maire a demandé par écrit, deux fois de suite, à être reçu par Madame la Préfète de la Loire pour négocier avec elle son arbitrage afin de calmer les débats lorettois. Monsieur le Maire n'a jamais été convié à un rendez-vous avec Madame la Préfète, alors que nos opposants se sont targués d'avoir été reçus.

Y aurait-il à la Préfecture de la Loire un régime particulier pour considérer que les élus lorettois de l'opposition soient mieux considérés que le Maire de la Commune ? Nous avons tendance à le penser.

Récemment, après avoir étudié la solution légalement la plus adaptée à la situation, depuis particulièrement la Toussaint où le saccage de notre cimetière se produisait 1 à 2 fois par jour par un troupeau de 8 à 10 chèvres sauvages non identifiées, non capturables dans cette falaise rocheuse limitant notre cimetière qui sautaient le mur de la clôture de 2 mètres de haut pour venir dévaster les plantations, les fleurs et casser des éléments funéraires posés sur les tombes (christ, plaques, etc).

Monsieur le Maire dans le cadre de son pouvoir de police sur les animaux sauvages sans maître et affamés à en devenir méchants, vis-à-vis des visiteurs du cimetière qui les incitaient à quitter le cimetière, a pris un arrêté d'abattage le 14 décembre 2021. Il a été enregistré en Préfecture le 16 décembre avec un délai d'application jusqu'au 31/12/2021 pour mettre un terme aux très lourds

dégâts provoqués sur les 1 560 tombes (un constat d'huissier très éloquent a été dressé le vendredi 17 décembre 2021). L'abattage confié aux chasseurs lorettois s'est déroulé le dimanche 19 décembre 2021 de très bonne heure.

Nous savons que les services de la Préfecture ont transmis à la direction départementale de la protection des populations un article du journal La Tribune-Le Progrès en date du 18 décembre 2021 portant sur l'intention du maire d'organiser une battue.

Sur le seul fondement de cet article de presse, le cadre d'astreinte de la DDPP a alors adressé un mail en mairie le samedi 18 décembre à 20h46, rappelant le cadre juridique de l'organisation d'une battue et se disant à la disposition du maire pour toutes précisions.

Aucune observation au titre du contrôle

de légalité n'a été formulée sur l'arrêté du maire régulièrement transmis en préfecture.

Le directeur général des services a pris connaissance du mail de la DDPP le dimanche matin, depuis son ordinateur à son domicile. Il en a averti le maire. Ce dernier a dérangé le Secrétaire Général de la Préfecture pour obtenir le numéro de téléphone portable du cadre de permanence de la DDPP. Monsieur le maire n'a pu que lui indiquer que l'abattage des chèvres sauvages avait été réalisé le matin même, conformément à son arrêté du 14/12/2021, pris dans le cadre de ses pouvoirs de police et que sur les 9 chèvres abattues, une était baguée. La transmission de la photo de la bague a été adressée immédiatement à la DDPP pour la recherche de son propriétaire.

A partir de là, La Tribune-Le Progrès a mis le feu aux poudres en titrant le lundi 20/12/21 en première page : « LORETTE – Sans autorisation, le Maire fait abattre neuf chèvres près du cimetière. »

Ceci malgré les explications données par Monsieur le Maire à la journaliste qui l'avait contacté.

De quelle autorisation parle-t-on ?

Le maire n'a besoin d'aucune autorisation pour gérer des dégradations du cimetière

et des sépultures par un troupeau de chèvres sauvages, et notamment pas de celle de la Préfète.

Immédiatement suite à la parution du journal du 20/12/2021, notre opposant autoproclamé Monsieur LEQUEUX a

diffusé l'information sur son blog Libre d'Agir et sur les réseaux sociaux.

Comment un élu d'une commune, supposé connaître le fonctionnement de celle-ci peut-il relayer une information erronée, si ce n'est pour mettre de l'huile

sur le feu dans l'espoir de faire tomber la tête du maire !

Pour nous élus de la majorité, Monsieur LEQUEUX a dépassé le rôle d'un élu, fût-

il d'opposition, qui ne doit pas induire la population en erreur.

L'opération médiatique a parfaitement réussi par la démultiplication qu'en a fait Madame Victoria DECOUSUS, la Présidente du Cercle du PAN, par deux vidéos où elle tient des propos injurieux et diffamatoires contre Monsieur le Maire.

Monsieur Julien LEQUEUX a maintenu les réseaux sociaux à feu et à sang sur cette affaire jusqu'au 28/12/2021 par une succession de 24 messages sur son blog en s'appuyant que sur l'information incomplète de *La Tribune – Le Progrès* qui a rempli de nombreux articles pendant ce laps de temps pour maintenir elle aussi la pression.

De son côté, Madame Amelle GASSA pour les élus de Lorette Citoyenne ne s'est pas privée d'alimenter la polémique par son blog et les réseaux sociaux.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous l'avons constaté, sur le bureau de Monsieur le Maire c'est plus de 1 500 mails qu'il a reçus en injustes injures diffamatoires et menaces de mort sur la boîte mail de l'Hôtel de Ville provenant de toute la France et même un de Suisse. A cela se rajoute un nombre très important sur le même style de message sur la page Facebook de Monsieur le Maire ainsi que sur la boîte mail personnelle de Monsieur le Maire sur son bureau à l'Hôtel de Ville. (*Adresse communiquée et nous en avons la certitude par un membre de l'opposition.*)

L'affaire aurait pu s'arrêter là. Sauf que nos opposants ont relancé la machine des réseaux sociaux pour organiser sans aucune autorisation, avec la Présidente du Cercle du PAN, un rassemblement

devant le cimetière le dimanche 26/12/2021 vers 8 h du matin dans le but d'essayer de capturer dans une propriété privée, puisque la colline appartient à SFR, un bouc qui restait dans la nature depuis le dimanche précédent où les 9 chèvres ont été abattues.

N'ayant plus de dégâts dans le cimetière, nous savons que Monsieur le Maire n'avait organisé aucune intervention des chasseurs le 26/12/2021 contrairement à ce que dit la presse. De ce fait Monsieur le Maire a abrogé son arrêté pris le 14/12/2021, le 27/12/2021.

Là encore, les choses auraient pu s'arrêter là. Mais ce dimanche 26/12/2021, ce rassemblement d'une quinzaine de personnes, avait organisé un barrage routier renforcé par une remorque bétaillère et son 4x4, sur la rue étroite

du cimetière avec en tête nos opposants Monsieur Julien LEQUEUX et Madame Amelle GASSA. A la vue de l'arrivée de la voiture personnelle de Monsieur le Maire, accompagné de son épouse qui se rendaient ce dimanche matin-là vers 11h30 chez une de leur fille pour le déjeuner. (Il convient de préciser que la résidence de Monsieur le Maire est dans le quartier du cimetière.) Monsieur le Maire se frayant très lentement un passage entre la bétaillère et le bord de la route, Monsieur Julien LEQUEUX et Madame Amelle GASSA se seraient avancés devant la voiture de Monsieur le Maire, le sommant par les gestes de s'arrêter. Cette regrettable scène qui portait atteinte à la vie privée de Monsieur le Maire est intolérable. Elle a été vue par un témoin.

Monsieur le Ministre de l'Intérieur nous nous interrogeons si cette attitude d'agitateur de la polémique sur cette affaire des chèvres sauvages et d'obstructeurs de la libre circulation à titre privé de Monsieur le Maire, rentre bien dans les prérogatives des élus de l'opposition municipale.

Depuis ce grave incident, nous aurions pu penser que les choses auraient pu s'apaiser. Nos opposants et la Présidente du Cercle du PAN ont relancé la machine médiatique et les réseaux sociaux pour organiser un rassemblement le 5 janvier 2022 devant l'Hôtel de Ville. Malgré les milliers de personnes qu'ils attendaient seulement une trentaine de personnes, extérieures à la Commune était rassemblée avec les élus d'opposition pour clamer pendant deux heures, la démission du Maire assassin.

Nous ne pensons pas que ce rôle

d'agitateur de la polémique qui s'est créée sur cette affaire de chèvres déchaîne autant de haine et de violence à l'égard de Gérard TARDY de la part de certains excités de la cause animalière.

Nous élus de la majorité nous tenons pour responsable nos élus d'opposition et la Présidente du Cercle du PAN Madame Victoria DECOUSUS, de toute cette grave affaire.

Nous soutenons Gérard TARDY, Maire de la Commune pour qu'il s'entoure des avocats nécessaires au dépôt de la

multitude des plaintes au pénal.

Bien plus tristement, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, la haine et la violence ne se sont pas arrêtées là puisque lundi 24/01/2022 au matin, une entreprise de travaux dans le cimetière appelait la Police Municipale pour signaler que la tombe de Monsieur Gérard TARDY et celle de son frère Jean-Claude TARDY avaient été taguées. Comment ne pas faire le lien avec la haine et la violence de certaines réactions contre Gérard TARDY et sa famille ?

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, nous ne savons plus où ça va s'arrêter.

Pourtant sur d'autres mandats nous avons toujours travaillé le plus calmement possible avec des oppositions démocratiquement élues. Il convient de constater le fait suivant. Avant les élections de mars 2020, notre

Ville baignait dans une ambiance calme et constructive, depuis l'arrivée de nos actuels opposants, des vieux Lorettois parlent de quitter Lorette si l'attitude de cette opposition continue.

Nous élus de la majorité municipale

nous émettons le vœu que vous puissiez Monsieur le Ministre de l'Intérieur intervenir auprès des services de l'ETAT dans notre département pour qu'ils mettent de l'ordre et qu'ils sanctionnent cet état dégradant.

Une copie de ce vœu est adressée à Madame la Préfète de la Loire et Monsieur le Procureur de la République de la Loire.

Mme Amelle GASSA demandant la parole s'insurge contre ce vœu en disant que ce sont des mensonges. La seule chose que Lorette Citoyenne condamne, ce sont les violences verbales et physiques, les insultes et les dégradations au cimetière, les violences sur les tombes. Le Groupe Lorette Citoyenne pense qu'il y avait une autre alternative que d'abattre ces 9 chèvres et relève que le Maire n'a pas reçu la moindre injure de Lorette Citoyenne. Seule la voie juridique a été utilisée par Lorette Citoyenne. Elle n'a causé aucune dégradation.

M. Julien LEQUEUX relève que bien qu'en désaccord sur la gestion de la commune, il condamne le vandalisme des tombes, c'est intolérable mais demande que la polémique cesse avant qu'un acte irréparable ne se produise.

M. Pierre VINCENT relève qu'à aucun moment, l'opposition n'a condamné les insultes et les menaces de mort sur les réseaux sociaux.

M. Julien LEQUEUX répond qu'il n'était même pas au courant. Il se demande comment la majorité a pu écrire ce vœu étant donné que personne n'était présent au cimetière, ni lors de la manifestation. C'est manifestement l'œuvre du Maire.

M. Pierre VINCENT objecte qu'il y avait des personnes de la majorité présentes au cimetière.

M. Julien LEQUEUX répond qu'il y avait bien Mme Chantal FAYELLE qui n'a pas décliné son identité d'élue et s'est fait passer pour une lorettoise lambda, ce qui est inadmissible.

M. Pierre VINCENT rappelle qu'elle était au cimetière dans le cadre privé, pas en tant qu'élue.

Mme Chantal FAYELLE s'insurge contre M. Julien LEQUEUX et lui dit qu'il ne sait pas ce que c'est visiblement de perdre un être cher et ce que ces dégradations peuvent représenter moralement.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
4 votes « contre » : M. Julien LEQUEUX, Mme Amelle GASSA ; M. Dominique DI GUSTO, Mme Yaren ACAR.*



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2022

UNE FIN DE SÉANCE PERTURBÉE

Monsieur le Maire constate du brouhaha dans le public, et précise qu'il n'est pas possible dans un Conseil Municipal que le public prenne la parole sans la demander ce qui nécessite une suspension de séance. Il demande si un membre du public veut s'exprimer.

Mme Victoria DECOUSUS se lève et lance « Moi, je veux la parole ! ». Elle la prend sans attendre que Monsieur le Maire lui l'autorise.

Elle se présente comme la présidente du Cercle de Pan. Elle déplie un drapeau sur lequel est inscrit « Nous devons protéger les animaux, pas les tuer ». Elle est rejointe par 3 autres personnes. Elle interpelle le Maire et l'accuse d'avoir assassiné ces chèvres sans autorisation et que le Maire n'a pas donné suite à ses demandes de rendez-vous. Elle accuse verbalement Monsieur le Maire d'être le symbole du déshonneur et de la lâcheté.

Monsieur le Maire demande à la Police Municipale de faire évacuer Mme Victoria DECOUSUS de la salle. Elle tentera à plusieurs reprises de se dérober pour s'approcher du Maire, pendant que les conseillers de la majorité tapent sur les tables afin de couvrir ses paroles.

Pendant près de 10 minutes, des propos inaudibles ou entrecoupés, des

hurlements se produisent de part et d'autre. Devant la résistance qu'opposait Mme Victoria DECOUSUS à obtempérer aux ordres du policier municipal, par sécurité, Monsieur le Maire demande du renfort par téléphone en urgence à la Police Nationale pour arrêter les troubles à l'ordre public générés en plein conseil municipal par Mme Victoria DECOUSUS.

Lorette Citoyenne et M Julien LEQUEUX quittent la salle à 22h20, alors que Mme Victoria DECOUSUS avait été évacuée en dehors de la salle par la police municipale.

Monsieur le Maire, avant de lever la séance, s'adresse à l'assemblée. Il relève que cette personne vient donner des leçons et faire des menaces alors qu'elle n'est même pas de la commune. C'est la raison pour laquelle son groupe a fait ce vœu. Il en profite pour remercier le groupe Alliance pour Lorette pour le courage avec lequel ce vœu de soutien a été présenté. Il fait remarquer que les collègues de l'opposition se sont discrètement échappés du conseil municipal pendant la fin des troubles à l'ordre public, sans attendre que Monsieur le Maire n'ouvre les questions orales.

Monsieur le Maire décrète que la séance est levée.

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Monsieur le Maire invite l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Georges VIGNE, décédé très récemment, qui a exercé ses fonctions de conseiller municipal pendant 5 mandats jusqu'au dernier renouvellement en 2020. Tout en saluant son investissement pour la Commune, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur Georges VIGNE, doyen lors du dernier mandat, n'avait pas souhaité se représenter en 2020. Une minute de silence est respectée par l'ensemble des membres du conseil municipal et du public.
Il précise qu'il convient d'avoir également une pensée pour l'ensemble des victimes et des déplacés dans le conflit en cours russo-ukrainien.

■ DÉBAT ANNUEL SUR L'EXERCICE 2021 DU DROIT DE FORMATION DES ÉLUS

Monsieur le Maire vous fait part qu'en vertu des dispositions de l'article L2123-12 du CGCT, les actions de formation des élus financées par la Commune font l'objet d'un tableau annexé au compte administratif et donnent lieu à un débat annuel.

Monsieur le Maire vous rappelle qu'un crédit de 7 600 € a été ouvert à ce titre pour l'exercice 2021. Au 31 décembre 2021, aucune dépense n'a été constatée en ce domaine.

Monsieur le Maire vous rappelle également qu'à la suite des der-

nières élections municipales, vous avez décidé, par délibération en date du 20 juillet 2020, de fixer les conditions d'exercice de ce droit.

Avant d'ouvrir le débat, Monsieur le Maire vous propose donc :

1. de maintenir en l'état les dispositions de la délibération adoptée le 20 juillet 2020, jusqu'au prochain renouvellement des mandats ;
2. de le mandater pour en assurer l'application.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ RENOUVELLEMENT ADHÉSION À DIVERS ORGANISMES - 2022

Monsieur le Maire vous informe que la Commune de Lorette est adhérente de plusieurs organismes ou associations.

Monsieur le Maire vous propose de renouveler les adhésions aux organismes suivants pour l'année 2022 et de régler les cotisations afférentes. (voir tableau ci-contre)

Organismes	Modalités de calcul de la cotisation	Cotisation 2022
Fédération Nationale des Comités et Organismes de Festivités FNCOF	Forfait (commune + de 500 habitants)	99,00 €
Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture FNCC	Forfait (commune de 3000 à 5000 habitants)	204,00 €
Institut des Risques Majeurs de Grenoble IRMA	Forfait (commune de 2000 à 5000 habitants)	170,00 €
Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe AFCCRE	Forfait (234 €) + Taux par habitant (0,039 €)	414,00 €
Parc Naturel Régional (PNR) du Pilat	0,03 €/habitant	141,48 €
Association des Maires de France (AMF)	AMF 42 : 588.63 € + AMF Paris : 788.48 €	1 377,11 €
Groupe Archéologique Forez Jarez	Forfaitaire	50,00 €
BD Art	Forfaitaire	50,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

■ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSSES ET LACETS

Ce point concernant la Maison des Tresses et Lacets, sera présenté par M. le Maire. MME Eliane VERGER et MME Delphine BERTOMEU ne prendront pas part au débat en tant que trésorière et représentante de la Commune respectivement.

Monsieur le Maire vous informe que l'association la Maison des Tresses et Lacets a effectué par courrier en date du 10 février 2022, une demande de subvention exceptionnelle de 600 euros au regard des conséquences des contraintes sanitaires qu'elle a subies lors de la saison 2021 avec une forte baisse de la fréquentation du Musée.

Une résolution en ce sens avait pu être formulée lors de leur assemblée générale du 30 juillet 2021.

Il est rappelé que la Commune de Lorette est membre de droit de l'association, tout comme La Grand-Croix, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse sur Dorlay, et le Parc Naturel Régional du Pilat.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc :

1. d'attribuer à l'association la Maison des Tresses et Lacets, une subvention exceptionnelle de 600 euros au regard de la baisse des recettes du Musée qu'elle gère, liée à la sous-fréquentation de celui-ci pendant la crise sanitaire.

2. d'imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren

*Ne prend pas part au vote : MME VERGER Eliane
M. Julien LEQUEUX relève qu'il s'abstient, non pas parce qu'il est contre, mais parce qu'il ne dispose pas assez d'éléments.*

Question de M. Julien LEQUEUX :

" Il semble assez difficile d'accorder une subvention les yeux fermés. Mme Eliane VERGER peut peut-être présenter un peu plus de contexte sur la santé financière de la Maison des Tresses et Lacets ?"

M. le Maire rappelle que c'est lui qui présente le point et que M. Julien LEQUEUX n'a pas à donner des ordres à Mme Eliane VERGER.

Il a donné les raisons de cette demande de budget complémentaire en début de délibération.

Il demande aux conseillers municipaux qui estiment qu'il n'y avait pas assez d'éléments de lever la main.

Personne ne lève la main.

■ TOITURE DU PÔLE JEUNESSE DEMANDE DE SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES - DETR 2022

Ce point est présenté par M VINCENT Pierre.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Maison à Vocation Sociale (Pôle Jeunesse) a fait l'objet de plusieurs gros travaux d'entretien et de mise aux normes depuis près de deux ans, avec la création d'un sas d'accueil, l'édification d'une réserve et la mise en place de la climatisation (120 000 € HT) et le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à condensation (13 000 € HT).

Monsieur le Maire vous rappelle que l'ancienne mandature avait réfléchi à la réalisation de travaux de réfection de la toiture du Pôle Jeunesse et que ceux-ci ont été prévus au débat des orientations budgétaires 2021. Le projet consisterait à remplacer la toiture en zinc du Pôle Jeunesse qui a été fortement altérée par les colles du contreplaqué support des bacs zinc. Il conviendrait de procéder dans un premier temps à la dépose et à l'évacuation de l'ensemble de la toiture zinc et des cheneaux pour ensuite reposer une couverture avec

renforcement de l'isolant sur voligeage et zinc qui offrirait une meilleure qualité de confort et permettrait de réduire fortement les factures de chauffage.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune a déposé un dossier de demande de financement à la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 7 octobre 2021). Aucune réponse n'avait été donnée par la Préfecture de Région suite à une demande formulée dans le cadre de la DSIL 2021 (délibération du 22 février 2021).

Le coût total de l'opération se chiffre à 116 989 € HT.

Monsieur le Maire vous invite de ce fait à l'autoriser à déposer une demande de subventions au titre de la dotation DETR-DSIL 2022 pour le projet de remplacement de la toiture du Pôle Jeunesse en vue de réaliser des économies d'énergie, dont le montant total de l'opération se chiffre à 116 989 € HT, maîtrise d'œuvre inclus ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



■ VIDÉOPROTECTION : FONDS INTERMINISTÉRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA RADICALISATION

APPEL À PROJET 2022 ET RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES

Monsieur le Maire vous indique qu'un appel à projets pour le fonds interministériel de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) a été adressé par Madame la Préfète de la Loire pour l'année 2022.



Ce fonds a par exemple pu financer en deux ans des actions municipales de lutte efficace contre la délinquance comme l'extension de la vidéoprotection sur les

secteurs Neyrand Thiollière et Blondières (4 990 €), l'achat de radios pour la Police Municipale (761 €), des gilets pare-balles (250 €) et des caméras piétons (400 €).

La Commune de LORETTE est éligible au titre de ses seules actions de prévention de la radicalisation et de soutien à l'équipement des polices municipales (gilets pare-balles et terminaux portatifs de radiocommunication), la sécurisation des établissements scolaires et le développement de la vidéoprotection.

Monsieur le Maire vous rappelle également que la Région Auvergne Rhône Alpes a mis en place un fonds « Installer un système de sécurisation aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2022. Pour le programme 2021, la Région a subventionné 50% des

investissements de vidéoprotection soit 35 000 € à la Commune.

Monsieur le Maire indique que la Commune envisage de nouveau de développer la vidéoprotection sur la commune pour 2022, en concertation avec les forces de police nationale et ceci dans l'ordre de priorité suivant :

- > Place P. H Bonnassières et voie Jean Mugniéry (nouvelle zone sur secteur Centre-Ville existant) ;
- > Porte Est (nouvelle zone) ;
- > City Stade (nouvelle zone) ;
- > Rénovation des caméras du secteur Centre-Ville ;
- > Parvis de l'Hôtel de Ville (nouvelle zone sur secteur Centre-Ville existant).

Monsieur le Maire vous propose à titre indicatif, un tableau de financement :

	Coût HT	Financement FIPDR 30%	Financement Région 50%	Coût résiduel pour la Commune
Vidéoprotection / Place Bonnassières/Voie Mugniéry (5 caméras)	12 296 €	3 689 €	6 148 €	2 459 €
Vidéoprotection Porte Est (5 caméras)	13 681 €	4 104 €	6 840 €	2 736 €
Vidéoprotection City Stade (1 caméra)	6 458 €	1 937 €	3 229 €	1 292 €
Rénovation caméras du secteur Centre-Ville (18 caméras)	20 814 €	6 244 €	10 407 €	4 163 €
Vidéoprotection parvis Mairie (2 caméras)	3 451 €	1 035 €	1 725 €	691 €
TOTAL	56 700 €	17 009 €	28 349 €	11 341 €

Aussi, Monsieur le Maire vous propose de répondre à ces deux appels à projet et vous demande donc de l'autoriser à solliciter une subvention de l'ordre de 80% maximum du coût hors taxe de l'opération, auprès de l'Etat au titre du fonds interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation pour l'année 2022 et de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du fonds « installer la vidéoprotection aux abords des lycées et sur les espaces publics » pour l'année 2022.

M. le Maire rappelle les dégradations dont la place H. Bonnassières a récemment fait l'objet ce week-end où un engin de chantier volé sur le chantier de construction des maisons sur le site de la Maison de santé a été utilisé comme bélier pour détruire notamment deux portiques et des candélabres. La place fait l'objet de salissures et de troubles à l'ordre public depuis plusieurs mois. Il remercie à ce titre la Presse qui a bien voulu publier son communiqué même si une partie a été tronquée.

Il rappelle également les exactions à la porte Est / Bretagne où six véhicules ont été incendiés visiblement dans le cadre

d'un règlement de compte avec des jeunes du Grand Pont.

Le secteur jusqu'à présent était difficile à protéger car il n'y avait pas de liaison souterraine pour les relier au système en place. Aujourd'hui, de nouvelles technologies de transmission des images par voie hertzienne permettent la réalisation de ce projet ; la place Neyrand Thiollière a été reliée de cette façon-là.

Il parle ensuite du projet d'équipement du City Stade, où il a du tapage en période chaude, puis de la rénovation du parc de caméras du centre-ville qui ont bientôt 20 ans. 2 caméras sont en panne à ce jour. Nous attendions la mise en

place de matériels beaucoup plus performants sur le marché pour les remplacer au lieu de les réparer. Les caméras plaques vendues aujourd'hui sont extrêmement précises.

Enfin, il explique qu'il fallait revoir l'installation des caméras place de l'Hôtel de Ville, car lors du caillassage de la Mairie, des jeunes ont pu échapper aux caméras. Cependant, il révèle que l'individu appréhendé a été très fortement condamné par le Tribunal Judiciaire.

Aux montants présentés, il faudra ajouter le coût du tirage des câbles de la fibre optique.

Question de M. Dominique DI GUSTO : le Maire reconnaît lui-même une inefficacité des caméras puisqu'un seul jeune a pu être pris. Où va-t-on s'arrêter ? Va-t-on mettre des caméras partout ? Les caméras n'ont aucune incidence sur la délinquance.

M. le Maire répond à M DI GUSTO Dominique que tout d'abord s'il n'y a eu qu'un individu repéré c'est parce que les autres étaient capuchonnés. Ensuite, il précise « vous habitez un quartier qui ne vous permet pas d'apprécier les troubles à l'ordre public, car les voyous n'y vont pas ». Il y a des Lorettois qui déménagent de la place Bonnassières à cause du tapage. Il a été possible d'arrêter un jeune de la commune de L'Horme. M. le Maire avoue être resté jusqu'à 14 h au Commissariat pour déposer plainte. Il regrette qu'on n'ait pas le courage de dire d'où viennent

les casseurs, alors que L'Horme a un CLSPD et cela n'a pas d'impact sur la commune. Il regrette que la Presse n'ait pas repris cette information.

Question de M. Julien LEQUEUX : il ne peut qu'être d'accord avec le renforcement de la vidéoprotection. Mais l'installation de la vidéoprotection doit être couplée à d'autres mesures. Il regrette que le CLSPD soit une coquille vide et estime que la politique sécuritaire du maire a des résultats médiocres avec une augmentation des actes de violence. Il insiste sur le recrutement d'un troisième policier. Le déploiement de caméras est inutile sans centre de supervision.

« Lui Maire de Lorette », il recruterait 2 policiers municipaux supplémentaires, une brigade canine de nuit, il créerait un centre de coordination avec les autres communes.

M. le Maire relève que par exemple depuis l'installation des caméras aux Blondières, la zone a retrouvé sa tranquillité ce qui démontre l'utilité des caméras de vidéosurveillance.

Il explique ensuite qu'il n'y a pas de formation de policiers municipaux en ce moment. La Ville fait le maximum mais il y a une carence de candidats.

M. Julien LEQUEUX note que Saint-Chamond et Rive-de-Gier n'ont pas de problèmes pour recruter et qu'il a des candidats qui ne veulent pas venir à Lorette. Monsieur le Maire répond que le contexte de ces deux villes n'est pas comparable avec celui de Lorette où sa politique municipale fait un très bon travail qui lui permet d'être la ville la plus sécurisée de la circonscription de Police.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.
3 votes « contre » : MME GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; MME ACAR Yaren - 1 abstention : M. LEQUEUX Julien*

REMBOURSEMENT LOYER - BOX N°2 87 RUE JEAN JAURES

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville loue 4 garages fermés au 87 rue Jean Jaurès. Le locataire du box n°2, Monsieur CATHERIN, a fait savoir à la Commune que depuis le 15 janvier 2022, les galets de translation de la porte du box ne fonctionnent plus, ce qui ne permet plus au locataire d'utiliser correctement son box. La pièce commandée est en rupture de stock. Le locataire demande de ce fait une gratuité de loyer pendant le délai d'inutilisation de fait du box.

Le loyer mensuel est de 40,33 €.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête et de ne pas émettre de loyers pendant la période d'inutilisation du box communal n°2 situé 87 rue Jean Jaurès. Le calcul des loyers déduits sera opéré au prorata réel du dérangement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR L'ASSOCIATION JARDINS FAMILIAUX

Monsieur le Maire vous informe que la Ville a dû procéder au remplacement de la vanne de sectionnement du piquage du château d'eau pour l'alimentation de la station de pompage et d'arrosage des jardins familiaux situés aux Blondières.

Monsieur le Maire vous indique que la Commune, propriétaire, a réalisé les travaux mais a convenu avec l'association locataire des Jardins Familiaux qu'elle devrait prendre en charge cette dépense. Cette dépense se monte à **343,20 € TTC**.

De ce fait, Monsieur le Maire vous demande à l'autoriser à émettre un titre à l'attention de l'association les Jardins Familiaux pour le remboursement des frais engagés par la Ville pour cette dépense soit la somme de 343, 20 €.

M. le Maire rappelle que l'association des Jardins Familiaux est l'une des rares associations qui paie un loyer à la Ville. Chaque jardin dispose d'un arrosage alimenté par le château d'eau. Monsieur le Maire rappelle que son prédécesseur déjà estimait que la gratuité ne pouvait être envisagée et il avait été convenu

que tout ce qui touche le matériel d'arrosage et d'eau sous pression serait à la charge de l'association, tout comme les dépenses électriques.

Question de M. Julien LEQUEUX : il note qu'il s'agit d'une petite association et d'une petite somme et que la Ville aurait pu faire grâce de cette somme.

M. le Maire répond que l'association regroupe 64 jardiniers et qu'il ne s'agit donc pas d'une petite association, régie par une convention avec la Ville et ce remboursement de frais de réparation fait partie des conditions de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

4 abstentions : M. LEQUEUX Julien ; Mme GASSA Amelle ; M. DI GUSTO Dominique ; Mme ACAR Yaren

LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS

DES ANIMATIONS POUR REDYNAMISER LA FRÉQUENTATION

Le marché des producteurs à Lorette existe depuis 2011. Après la crise sanitaire, la reprise n'est pas facile. D'une part certains producteurs ne sont pas revenus et d'autre part il est important que petit à petit les Lorettois réinvestissent le marché. La mairie souhaiterait que de nouveaux producteurs viennent s'installer le jeudi afin de multiplier les étales et rendre le marché encore plus attractif. C'est pour cette raison que Mme Bonnard, Mme Faucouit, Mme Fayelle et leur équipe ont mis en place des animations.

LES PRODUCTEURS LOCAUX

Depuis le 17 mars, le marché accueille deux nouveaux producteurs. C'est une très bonne chose puisque maintenant, au marché de Lorette, on trouve les produits de base pour préparer un bon repas tout en mangeant sainement : de la viande, du

lait, des œufs et du fromage. Les produits ont été cultivés ou produits localement ! C'est la garantie d'un circuit court avec des tarifs très raisonnables. Au mois d'avril, deux nouveaux producteurs devraient rejoindre la place du III^e Millénaire.

Mme Virgile Giraud - Gaec du Grand Virage

Produits : lait, fromage, yaourts, œufs



M. et Mme Lefrancq - La ferme du Petit Verpillon

Saint Maurice sur Dargoire

Produits : fromages de chèvre BIO



Mme Nathalie Vallot

Lorette

Produits : fruits et légumes



Monsieur Kévin Tofts - La ferme la Croisée des vents - Longes

Produits : charcuteries et viandes



LES ANIMATIONS

C'est un véritable défi que se sont lancées Mesdames Bonnard, Faucouit et Fayelle. En effet l'équipe municipale souhaitait, d'une part redynamiser le marché des producteurs, et d'autre part aider les petits commerces loretois. L'idée est donc de les associer autour d'animations.

C'est ainsi que jeudi 24 mars, c'est le "PETIT GRAIN" qui a proposé une part de soupe faite maison gratuite à toutes les personnes qui achetaient un produit sur le marché.

L'animation permet d'attirer de nouveaux Loretois sur la place du III^e Millénaire et au commerçant, en l'occurrence, le "PETIT GRAIN", de faire connaître son savoir-faire et présenter son activité.

L'équipe municipale proposera d'autres animations de manière régulière.

Très bientôt, ce sera la boulangerie du Totem qui sera à l'honneur et proposera une dégustation gourmande.

D'autres commerçants loretois participeront tout au long de la période estivale. Il est même question d'un cuisinier qui pourrait proposer quelques bonnes recettes !

L'équipe municipale invite les Loretois à venir découvrir le marché des producteurs et partager un moment convivial le jeudi après-midi à partir de 16h à Lorette. Car au delà de l'achat de produits, le marché est un lieu de rencontres.

Et pourquoi ne pas en profiter pour s'installer à la terrasse du "PETIT GRAIN" afin de profiter du soleil !



Mme Faucouit, adjointe aux commerces et entreprises, plus déterminée que jamais à soutenir le marché des producteurs locaux et les petits commerces loretois. Elle distribue la soupe préparée par le PETIT GRAIN et financée par la Ville.



Le marché, un lieu de rencontres !



Du monde au stand de Kévin Tofts

IMPORTANT



AFIN DE CONNAÎTRE
LES PROCHAINES
ANIMATIONS
**PENSEZ À CONSULTER
LE TOTEM**



**TOUS LES JEUDIS
DE 16 H À 19 H**

PLACE DU III^e MILLÉNAIRE



OPÉRATION SECOURS À L'UKRAINE

A l'initiative du C.C.A.S., les Lorettois se sont mobilisés.

**SOUTIEN
AU PEUPLE
UKRAINIEN**



Environ
15 m³
récoltés
en
quelques heures



LUNDI 7 MARS 2022 DE 8H À 14H

MOBILISATION DES LORETTOIS, DES SERVICES TECHNIQUES,
DU C.C.A.S. ET DES MAIRES-ADJOINT(E)S

**POUR ACCUEILLIR LES DONATEURS
ET RECONDITIONNER LEURS DONS PAR CATÉGORIES**

Merci aux nombreux généreux donateurs



DEMANDEURS D'EMPLOI ET ÉTUDIANTS, LE CCAS VOUS ACCOMPAGNE

Tout au long de l'année, l'activité du CCAS a été poursuivie et a contribué ainsi à l'amélioration du quotidien et au divertissement des Lorettois.

LA BOURSE DE BALAYAGE

La bourse de balayage : un coup de pouce pour se faire un salaire d'appoint !

- 1 - Vous êtes domicilié(e) à Lorette
- 2 - Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e)
- 3 - Vous êtes demandeur d'emploi
- 4 - Vous avez 16 ans ou plus
- 5 - Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

La bourse de balayage... c'est pour vous !



POUR LES ÉTUDIANTS (VACANCES SCOLAIRES)

Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS.

Pendant les vacances scolaires, le CCAS (en partenariat avec CONVERGENCE) peut vous offrir une activité rémunérée.

En vous présentant aux jours et heures de permanence de Madame Verger, adjointe à l'Action Sociale (mardi de 10h à 12h ou le vendredi de 10h à 12h), vous obtiendrez tous les renseignements utiles (conditions d'emploi, horaires, etc).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

PENSEZ À VOUS INSCRIRE !

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS
POUR JUILLET ET AÛT

vendredi 17 juin 2022

CCAS 2021 EN CHIFFRES

TICKETS-TAXIS À 1€

2460 tickets pour 30 seniors

LA « SEMAINE BLEUE »

84 participants

FESTIVITÉS DE NOËL

■ Bons de contribution

864 bénéficiaires (à partir de 65 ans)

■ Familles en difficulté bénéficiaires des bons de contribution

2 familles

■ Spectacle Cabaret

195 personnes

■ Repas de Noël et après-midi dansante avec orchestre

Annulé en raison de la crise sanitaire.

■ Personnes âgées en maisons de retraite ou en EHPAD

113 (Résidence Partage : 73 / autres communes : 40)

BUDGET : 33 308 €

BOURSE DE BALAYAGE

Activité réservée à des personnes en insertion professionnelle ou à des étudiants pendant les vacances scolaires.

138 bénéficiaires / 3 590 heures (98 hommes – 40 femmes).

BUDGET : 58 818 €

CHANTIER ÉDUCATIF

Activité renouvelée et co-financée à raison de 50 % par le Conseil Départemental, soit une dépense de 3 396 € pour 400 heures de travail.

LES CHANTIERS ÉDUCATIFS : JEUNES, NE RESTEZ PAS INACTIFS !

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Lorette, en partenariat avec l'association d'insertion « CONVERGENCE » et le département de la Loire, reconduira cette année encore le dispositif appelé « Chantiers éducatifs ».

Cette mesure mise par l'Etat à la disposition des collectivités, des associations de prévention, des structures jeunes, de la protection judiciaire de la jeunesse a pour objectif d'inscrire des jeunes dans un projet éducatif individuel et leur permettre d'accéder à des travaux non qualifiés et non dangereux afin d'obtenir une rémunération pour financer un projet.

Comme les années précédentes, ces chantiers éducatifs seront réalisés au cours de l'été 2022, à raison de 400 heures de travail (pour un coût de 6 792 €).

Lorette et le département de la Loire contribuent chacun en ce qui les concerne à raison de 50 % du coût total.

L'association « CONVERGENCE » assure la gestion administrative (contrats de travail, fiche de paie), fournit gratuitement à chaque jeune un équipement adapté (chaussures de sécurité par exemple).

Si vous avez un projet ou si vous êtes en difficulté d'insertion sociale ou professionnelle, en études ou non, si vous habitez Lorette et que vous avez entre 16 ans et 25 ans... vous pouvez rapidement demander votre inscription auprès de Madame Verger, adjointe à l'action sociale (mardi de 10 h à 12h et vendredi de 10 h à 12 h).

N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

**PROTECTION
MATERNELLE
INFANTILE
(PMI)**

ANTENNE DE LORETTE

- rue Rivoire-Villemagne
- Tél : 04 77 83 01 30

Le service PMI assure **l'agrément et le suivi des structures d'accueil petite enfance**, des assistants maternels et des assistants familiaux.

Il développe des **projets d'éducation à la santé** et participe à des actions collectives.

Le service PMI assure également **des missions concernant la protection de l'enfance**.



BON À SAVOIR

Le nouveau site conçu par Santé Publique France **www.1000-premiers-jours.fr** répond aux nombreuses questions que peuvent se poser futurs parents et parents jusqu'aux 2 ans de leur enfant.

PMI À LORETTE

**LES SERVICES PMI À LORETTE
POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES**

La PMI est un service qui contribue à la prévention et à la promotion de la santé auprès des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Un accompagnement peut être proposé aux familles, à leur demande, avant et après la naissance. Cet accompagnement est gratuit.

SUIVI DE GROSSESSE



La sage-femme PMI, destinataire des déclarations de grossesse en provenance de la CAF, est au service des futurs parents.

Elle répond à vos questions le mardi de 13h30 à 17h au 04 77 29 35 75 lors d'une permanence téléphonique.

Elle peut se rendre à domicile ou bien vous recevoir au bureau (sur rendez-vous). Elle vous apporte informations et conseils sur la grossesse, l'accouchement, le choix d'allaitement et le retour à domicile avec bébé. Cet accompagnement s'effectue en lien avec les professionnels qui réalisent le suivi médical de la grossesse.

**PERMANENCES AVEC
UNE PUÉRICULTRICE**

(sur rendez-vous)



Lors de cette permanence votre nourrisson est pesé, mesuré. C'est l'occasion d'échanger sur les nombreuses questions que vous pouvez vous poser au sujet de son développement, de son alimentation, de son sommeil...

La puéricultrice PMI est au service des parents et de leur enfant. Elle peut elle aussi se rendre à domicile.

« ALLO PMI »

Le département de la LOIRE a développé le service « Allo PMI » au 04 77 49 76 76, une puéricultrice répond à vos questions du lundi au vendredi de 9h à 17h.

**BILANS DE SANTÉ
EN ÉCOLE MATERNELLE**

Chaque enfant entre ses 3 et 4 ans est concerné. Ce bilan est réalisé par l'infirmière PMI en présence des parents. C'est l'occasion de mesurer, peser l'enfant, contrôler sa vue, son audition, faire le point sur son langage, sa santé, son adaptation scolaire. En cas de difficulté(s) repérée(s), diverses orientations sont proposées (ophtalmologue, ORL, orthophoniste, médecin traitant, médecin PMI...)

**CONSULTATIONS
DE NOURRISSONS ET ENFANTS
JUSQU'À 6 ANS :**



Des consultations sont proposées à Lorette le 2^e et 4^e mardi du mois sur rendez-vous.

Le médecin PMI en binôme avec la puéricultrice réalise des consultations de prévention. C'est l'occasion d'effectuer les vaccinations de votre enfant, de vérifier s'il grandit harmonieusement, présente un bon développement psychomoteur. Les enfants malades ne sont pas reçus, ces derniers doivent également avoir un médecin généraliste ou un pédiatre.

Le médecin reçoit également les enfants orientés suite à des difficultés repérées lors du bilan de santé en école maternelle.



SECOURS POPULAIRE

- 56, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 11 81

PERMANENCES

- **Mardi** : de 8h30 à 10h30
sauf dernier mardi du mois
- **Vendredi** : de 14h à 17h30



UNE NOUVELLE SAISON

OUI, LE SECOURS POPULAIRE EST OUVERT À TOUS !

Bientôt le Printemps ! Vous voulez peut-être renouveler votre garde robe , votre literie , votre vaisselle , les jeux et livres de vos enfants ? Alors n'hésitez pas, poussez la porte de notre local, vous ferez sûrement une bonne affaire !

Le Printemps, c'est aussi l'occasion de vider vos placards en nous apportant des articles en bon état qui, grâce à vous , connaîtront une seconde vie.

Bien sûr, notre but n'est pas de faire du commerce. Nous essayons seulement, à notre modeste échelle de lutter contre le gaspillage en offrant à des prix extrêmement modiques, des articles de qualité. L'argent ainsi récupéré nous permet d'aider des familles lorettoises en difficulté ou de participer à des campagnes internationales de solidarité .

Nous rappelons aussi que le dernier mardi de chaque mois, nous distribuons un colis alimentaire accompagné d'un bon d'achat "produits frais", aux personnes justifiant de peu de ressources .

Par ailleurs , nous constatons avec plaisir l'arrivée de nouveaux "clients" qui apprécient tous l'accueil reçu et la bonne organisation du local !

Rappelons qu'il est aussi possible de faire des dons, l'argent reçu sera toujours bien utilisé, dans un esprit de solidarité .

D'avance merci et à bientôt.



DYNAMIC CLUB

CORRESPONDANTES

- **Mme Marcelle Subert**
Tél : 06 21 65 75 03
- **Mme Mathilde Dugua**
Tél : 04 77 73 00 63

LE DYNAMIC CLUB

FÊTE SES 20 ANS

Enfin les adhérents vaccinés ont pu se retrouver et les activités ont repris, mais avec le contexte sanitaire, les rois n'ont pu se faire début janvier comme nous l'avions prévu.

Et si la situation sanitaire continue à s'améliorer, nous pourrions enfin envisager les repas conviviaux, les sorties dansantes...

Le dimanche 27 février, nous avons fêté les 20 ans du club avec l'organisation d'un thé dansant à la salle de l'Ecluse ani-

mé par le célèbre orchestre régional « Les Poulakis ». Notre prévision d'une salle comble était-elle trop optimiste ? Covid ? temps radieux ?

Heureusement, la musique et l'ambiance chaleureuse ont rempli la piste de danse tout l'après-midi avec d'excellents danseurs heureux de se retrouver après ces longs mois de morosité !

Continuez à nous rejoindre salle Jean Rostand chaque jeudi de 14h à 18h !

**Tous les jeudis,
nous pouvons
nous retrouver
autour des jeux
et passer un
agréable
après-midi.**





AMICALE DES DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42 420 Lorette

LE DON DU SANG MÉSSAGE DU D^R LEFEBVRE

Pour vous tous, donateurs, bénévoles, partenaires, voici un court extrait du message, reçu il y a quelques jours déjà, du Docteur Alain LEFEBVRE, Responsable du service de prélèvement de Saint-Etienne.

"Nous vous souhaitons, mon équipe et moi-même, une excellente année 2022.

Je souhaite qu'elle nous permette de mettre en place ensemble des projets constructifs afin de répondre à nos objectifs, et au-delà des chiffres, de remplir notre mission auprès des malades.

Nous venons de vivre une année difficile, confrontés aux contraintes, aux appréhensions que nous avons pu avoir, tant dans notre vie de tous les jours que dans l'accomplissement de notre mission.

Le défi était grand mais nous nous sommes mobilisés pour répondre à la demande des établissements de santé et pour qu'aucune poche ne manque à un patient. (...) Les donateurs ont besoin de vous ; nous avons besoin de vous.

Ensemble nous devons mobiliser nos forces pour répondre aux enjeux de demain. La société évolue, le don de sang doit suivre ce mouvement. Il nous faut aller à la rencontre des donateurs et surtout de la jeunesse (...) Vous êtes en contact direct dans vos collectes, dans votre commune avec les futurs donateurs que nous devons convaincre de rejoindre la grande famille des donateurs de sang. Nous avons besoin de votre regard pour nous aider à construire l'EFS de demain. Lancé en 2018, le programme Innovadon voit ses premières illustrations en 2020 : la possibilité pour le donneur de prendre rendez-vous de chez lui, de télécharger le questionnaire médical, vérifier son éligibilité au don, poser des questions.

Mais, il nous reste d'autres ambitions : améliorer les outils digitaux, être plus proches du donneur notamment des jeunes donateurs, adapter notre langage. L'engagement dans le développement durable, auquel les donateurs sont très sensibles. Le site "mon-rdv-dondesang" doit évoluer afin de faciliter la prise de rendez-vous et corriger les imperfections que vous nous remontez. (...) En 2021, nous avons accueilli sur les collectes 36 076 donateurs et prélevé 32 565 poches pour un objectif de 32 434. Mission accomplie.

Bien cordialement"

Avec vous tous, nous avons fait nôtre ce message d'espoir puisque 68 donateurs se sont présentés le vendredi 4 mars, salle Jean Rostand dont 4 premiers dons.

Notre Amicale a connu une fin d'année 2021 difficile avec le décès prématuré de Pierre Chevalier, bénévole depuis 10 ans qui nous a tant aidés, mais l'arrivée d'un nouveau membre bénévole dans notre groupe nous permettra certainement de poursuivre notre engagement au service des malades.

Notez dès maintenant notre prochain rendez-vous :

**VENDREDI 9
SEPTEMBRE 2022.**

de 16 h à 19 h
Salle Jean Rostand

La Présidente, les membres du bureau, les bénévoles de l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles de Lorette

AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III^e Millénaire - 42 420 Lorette

CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation. Toutes les demandes d'aide sont à faire en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

AIDE ALIMENTAIRE LE BILAN DE L'ANNÉE 2021

En 2021, nous avons aidé 16 familles soit **40 personnes**. Nous leur avons distribué **7 963 kg** de denrées diverses provenant de la Banque alimentaire de Saint-Etienne, pour une valeur mercuriale de **27 294 €** dont une partie (768 kg) a été financée par l'Union Européenne (FEAD).

Le nombre de passages des bénéficiaires (somme des personnes inscrites ayant bénéficié de la distribution de produits au cours de l'année 2021) a été de **362**.

Nous remercions le magasin Carrefour-Market implanté sur notre commune qui est aussi notre partenaire et nous fait don d'une partie de ses inven-

tus ce qui nous permet de bien compléter nos distributions.

Début janvier, grâce au don des bons de contribution d'une généreuse Lorettoise, nos bénéficiaires ont pu fêter les rois avec de bonnes brioches aux fruits bien appréciées.

Un grand merci à la municipalité, à tous nos donateurs, particuliers et divers magasins ainsi qu'au CCAS qui nous aident et encouragent ainsi tous nos bénévoles dans cette action d'aide aux personnes les plus démunies d'entre nous sur la commune.

BONNES FÊTES DE PÂQUES DE TOUTE NOTRE EQUIPE !



Les enfants s'appliquent pour préparer une tartine amusante et équilibrée.

ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE

L'ALIMENTATION À L'HONNEUR

LES TEMPS FORTS AVEC LES ASSISTANTES MATERNELLES



RELAIS PETITE ENFANCE

- 87, rue Jean Jaurès - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

**RENSEIGNEMENTS
ET RENDEZ-VOUS
AUPRÈS DE MAUD SABY**



Depuis le mois de septembre, le mot alimentation a pris une place importante dans le quotidien des assistantes maternelles et des animatrices du Relais Petite Enfance (RPE). Parce qu'alimentation doit rimer avec santé, développement, plaisir et convivialité, les professionnels de la petite enfance ont souhaité aborder cette thématique importante à leurs yeux.

LES ATELIERS CUISINE DU JEUDI MATIN



HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi : de 8h-11h (semaines impaires) et 14h-17h
- jeudi : 8h30-11h et 14h-16h
- vendredi : 8h30 -11h

HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Mardi : 8h -12h
- Mercredi : 14h -18h
- Jeudi : 8h -12h



Depuis la rentrée scolaire 2021/2022, le Relais Petite Enfance propose des ateliers cuisine une fois par mois, les jeudis matin. Moment de découverte, de partage et de créativité, ces ateliers remportent un véritable succès. Animés par Muriel, toujours en proie à des recettes plus rigolotes les unes que les autres et accessibles aux tous petits, l'atelier cuisine est le moment où l'on a le droit de pétrir, goûter, tartiner, découper, mélanger et se lécher les doigts... enfin jouer au petit chef !

Derrière ce moment de convivialité, se cache bien entendu cette volonté de participer à l'éducation « du bien manger » et de familiariser les tous petits avec les ingrédients. Pari réussi !

Pendant ces séances, ils apprennent les noms des ingrédients, associent des formes et des couleurs différentes et goûtent de nouvelles saveurs.



Pendant que les plus petits, trop jeunes pour mettre la main à la pâte, s'amuse à imiter les grands avec un bol et une cuillère, les plus grands restent très concentrés et appliqués dans l'élaboration de leur recette.

Pour vous dire la vérité, les enfants passent plus de temps à tout goûter qu'à préparer, mais chut, cela reste entre nous !



À NOTER

L'atelier cuisine, apprécié des assistantes maternelles, est reconduit pour le dernier semestre scolaire.

Dans un souci d'organisation et de lutte contre le gaspillage, cet atelier fonctionne sur inscription.

Accueil de 10 enfants maximum par séance

LA FORMATION ÉQUILIBRE ALIMENTAIRE ET CUISINE AU QUOTIDIEN

Autre temps fort de cette fin d'année 2021, la mise en place d'une formation

Équilibre alimentaire et cuisine au quotidien

Pendant 3 samedis, 9 assistantes maternelles, soucieuses de ce que l'on met dans l'assiette des enfants, ont souhaité participer à une formation de 21h sur la thématique de l'alimentation.

Animée par Karen, spécialiste de la petite enfance, cette formation a été l'occasion de pouvoir revenir sur leurs pratiques, d'exposer leurs difficultés sur l'organisation des repas, d'échanger entre elles et de revenir sur certaines notions d'hygiène. Mais ces temps ont surtout permis à chacune d'entre elles de repartir avec des réponses et des idées pour toujours progresser et évoluer.

Ce fut une expérience très enrichissante, faite de partage d'anecdotes, de rire et de temps de mise en pratique. Concernant la mise en pratique, justement, les assistantes maternelles se sont investies et ont fait preuve d'originalité pour relever le défi qui leur était imposé : organiser un repas équilibré tout en orange et marron. Nous vous laissons le soin de juger si le défi est relevé !





Création d'une toile collective chez les 3-5 ans et grand jeu chez les 6-8 ans pendant les vacances !

ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- Fax : 04 77 73 24 57
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

- **du lundi au jeudi :**
8h-11h et 13h30 - 17h30
- **le vendredi :**
Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

UNE FIN D'ANNÉE ACTIVE AU PÔLE JEUNESSE DE LORETTE

Chaque nouvelle année représente un nouveau départ, une nouvelle direction à emprunter et de nouveaux objectifs ! Mais chaque nouvelle année est aussi l'occasion de pouvoir faire un bilan de l'année précédente. Dans cet article, nous souhaitons vous faire revivre 3 événements marquants des derniers mois de l'année 2021 qui se sont déroulés au Pôle Jeunesse de Lorette.

LES REPAS DE FIN D'ANNÉE MATERNELLES ET PRIMAIRES

LE REPAS DES PETITS

Chez nos loulous des maternelles, le vendredi 17 décembre 2021, l'ambiance du repas n'était pas habituelle ! En effet, ce jour-là, 2 conteuses venues d'une lointaine contrée magique ont enchanté

les enfants grâce à leurs musiques, leurs histoires et leurs chants. Un petit bout d'ailleurs, entre chaque plat avant de finir par une belle bûche au chocolat... Quel plaisir et quel régal !

Cette année 2022 symbolise pour nous l'espoir de pouvoir enfin revivre un peu normalement et surtout de pouvoir enfin accueillir vos enfants sans toutes ses contraintes de brassage et par conséquent de limitation des effectifs.



LE REPAS DES GRANDS

Chez les primaires, un jour plus tôt, le jeudi 16 décembre, l'enchantement était tout aussi présent. Quoi de mieux qu'un magicien pour nous tout seul, un magicien qui fait le tour des tables

à la demande des enfants pendant leur repas. Illusion, disparition, réapparition, incompréhension, les enfants sont passés par toutes les émotions durant 1 heure de spectacle.



LOTO INTERGÉNÉRATIONNEL

AVEC LES ADOLESCENTS DE LA STRUCTURE RAYMOND AMIEL

Depuis plusieurs années, nous souhaitons organiser un loto différent, un loto qui, au-delà du plaisir de gagner des lots, permettrait d'échanger, de mieux se connaître, de partager des moments inhabituels.

C'est ainsi qu'en partenariat avec le Centre Social de Lorette, adolescents et personnes âgées se sont retrouvés le mercredi 10 novembre 2021 pour un délicieux moment de convivialité.

Mais le plaisir ne s'arrête pas là puisqu'une belle coopération lorettoise s'est mise en place avec les commerçants de la ville. En effet, nos adolescents ont préparé les lots grâce à la générosité de ces derniers sur simple demande.



AUSSI NOUS TENIONS À REMERCIER CHALEUREUSEMENT

- coiffeur Denis rivière
- coiffeur et Esthétique calypso
- coiffeur Vince Barb'Or
- le Petit Grain
- Carrefour Market
- Magasin Vival

LES VACANCES DE NOËL

UNE AMBIANCE FESTIVE ET DE BELLES CRÉATIONS

Attention ! Les vacances de décembre n'ont pas été de tout repos pour nos animateurs et nos enfants ! Un énorme défi les attendait pendant cette quinzaine :

CRÉER LE SAPIN LE PLUS INSOLITE

4 groupes se sont constitués pour relever ce défi : les 3-5 ans / les 6-8 ans / les 9-11 ans et les 12-17 ans.

Menés par leurs animateurs adorés, les enfants ont proposé des idées extraordinaires avec des matériaux tous aussi différents les uns que les autres.

Finalement, comme souvent au Pôle Jeunesse de Lorette, **pas de gagnant mais des gagnants** puisque tous les secteurs ont reçu les félicitations des membres du jury composé de l'équipe de direction. Mais un sapin a retenu l'attention du jury : il s'agit du secteur 9-11 ans.



DE NOMBREUX MOMENTS DE PARTAGE

Mais d'une manière générale, et plus qu'un simple défi, nous parlerons lors de ces vacances, de véritables moments de plaisir à vivre ensemble. Pour preuve, ces quelques souvenirs en images.



Pizza party chez les 12-17 ans



Séance privée au cinéma pour les 3-5 ans



Nouveau Baby-foot pour les 9-11 ans



Atelier Rythme chez les 6-8 ans



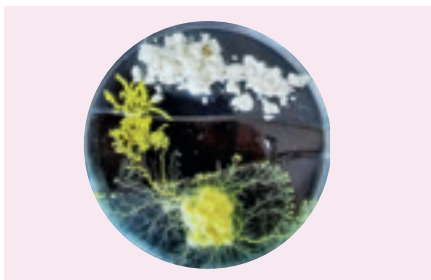
Sport chez les 9-11 ans



Kapla des 12-17 ans



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE



LES ÉLÈVES DÉCOUVRENT LES SCIENCES À TRAVERS UN PROJET DU CNRS

À Lorette, les élèves de Jean de la Fontaine participent à une expérience scientifique avec le CNRS. Pendant les trois mois précédant les vacances de Noël, les élèves de CM1-CM2 de l'école Jean de la Fontaine ont élevé des blobs dans la classe de Mme Terrat.

Un blob, c'est un organisme vivant qui n'est ni animal, ni végétal, ni champignon. Les élèves se sont particulièrement attachés à « leur » blob, leur attribuant des petits noms, chaque groupe de 6 élèves ayant le sien à élever.



Le blob, ou « *Physarum Polycephalum* », est une espèce vivante à l'état naturel en milieu frais et humide. Apparu sur Terre bien avant les dinosaures, il est particulièrement intelligent, capable de se re-

produire à l'infini et de se repérer dans n'importe quel milieu. Sa capacité de se mettre en dormance, en « scérote », le rend quasiment immortel !

Les élèves ont ainsi pu tester sa résistance, ses goûts, sa capacité à se déplacer, transmettre des informations, résister au froid, au chaud, aux milieux immergés ou enterrés... Puis, lorsque les enfants ont fini de répondre aux questions qu'ils se posaient, les blobs ont été relâchés en forêt.

Ces expériences ont été menées en collaboration avec le CNRS, suite à un appel à projet de science participative lancé au mois de mai. Les classes retenues ont ainsi pu bénéficier d'un réel soutien d'Audrey Dussutour, chercheuse spécialisée sur le blob. Dans le cadre de ce projet, les élèves ont également été fiers de mener, fin octobre, les mêmes expériences que Thomas Pesquet qui était chargé de la partie « spatiale » de l'expérience à bord de la station spatiale internationale. En décembre, le CNRS a pu compiler les résultats des expériences menées sur

terre, et dans l'espace... L'occasion de voir que le blob ne se comporte pas de la même manière en présence ou absence de pesanteur !



Mi-décembre, l'expérience a pris fin par le biais d'une dictée sur le thème du blob réalisée par Audrey Dussutour elle-même, sur l'application « ZOOM ».

Quelle fierté pour les enfants de rencontrer « en vrai » leur nouvelle idole !

LE CARNAVAL À L'ÉCOLE

C'est avec un peu d'avance que les élèves de l'école élémentaire Jean de La Fontaine ont fêté Carnaval cette année ! Le vendredi 11 février après-midi, sous un soleil inespéré, toutes les classes ont défilé en musique dans la cour de l'école. Ont été aperçus Spiderman, des princesses, une journaliste, des docteurs, des sportifs, des policiers, des indiens, des sorcières, des chevaliers et d'autres super-héros du quotidien ou imaginaires...

Cette après-midi a également été l'occasion de fêter l'arrivée des vacances d'hiver sous d'autres masques !





ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

DÉCOUVERTE DU MILIEU MONTAGNARD
SORTIES AU BESSAT

Durant cette période hivernale, les élèves de la classe des CE1-CE2 de l'école Notre Dame de Lorette ont participé à un cycle de découverte des activités hivernales en milieu montagnard, organisé par l'association Sport Evasion avec un accompagnateur de moyenne montagne Rodolph Bier.



Canicross

Canicross

TRAVAIL SUR L'ORIENTATION EN CLASSE ET A PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE

Les enfants ont réalisé diverses activités liées à l'orientation : du plan de la classe, aux jeux d'orientation dans la cour de l'école, aux véritables courses d'orienta-

tion au parc Louis Aragon. Ils ont également appris à utiliser le DVA (Détecteur de Victime d'Avalanche) dans des situations diverses.

2 JOURNÉES AU BESSAT

Puis, les élèves ont découvert l'orientation dans le domaine enneigé du Haut-Pilat avec une journée « Randonnée en raquettes et épreuves de Biathlon », et une autre journée «Canicross» avec la meute Kimudjuk de Saint Régis du Coin.

Ce projet était également associé à une découverte du monde des chiens de traîneaux et à une olympiade des neiges. Deux journées magnifiques et intenses au Bessat, sous le soleil et la neige...



Sortie raquettes



Sortie raquettes



Sortie raquettes



Biathlon



Biathlon



Utilisation du DVA



LA CRÈCHE

Coline & Colas



DES NOUVELLES DE COLINE ET COLAS

La vie continue à la crèche, les enfants ont grandi, et profitent pleinement de chaque activité de découverte.

Pendant plusieurs mois les enfants ont été « privés » des sorties extérieures, mais depuis quelques semaines maintenant, ils peuvent à nouveau participer à l'animation « contes » avec Nicole à la maison à vocation sociale... avec bien sûr toutes les précautions liées au protocole sanitaire actuel.

Ils peuvent aussi se rendre à la médiathèque où Valérie les accueille

toujours aussi chaleureusement.

Après le thème de l'hiver, les activités prennent un air de carnaval, puis nous travaillerons sur les couleurs !

Jeux, chants, bricolages, vont être très colorés jusqu'à la fin de l'année où nous espérons faire une petite fête avec les copains de Grand-Croix et les parents !

A suivre...



Centre Social
Les Couleurs du Monde

**CENTRE SOCIAL
LES COULEURS
DU MONDE**

12 rue du Pilat
42 420 Lorette
Tél : 09 75 24 49 81
accueil@centresocial-lorette.fr
www.centresocial-lorette.fr



LE CENTRE SOCIAL VIVE LE PRINTEMPS !

Le Centre Social Les Couleurs du Monde prépare le printemps tout en innovant.

ATELIER ŒNOLOGIE

En avril ne te découvre pas d'un fil mais, au diable l'avarice, rencontrons-nous autour d'une soirée pleine de malice ! Que le vin nous réunisse le 14 avril 2022 18h.

Un atelier œnologie aura lieu au centre social avec notre expert Monsieur André Brunon. Vous voulez vivre un moment unique, aiguïser votre curiosité et régaler vos « papilles au nez » ? Venez-vous inscrire sans hésiter !

ATELIERS POUR LES SENIORS

N'oublions pas nos seniors, nous organisons en partenariat avec la Carsat et Siel Bleu :

- des ateliers équilibre les lundis et jeudis matin à partir du 28 avril 2022 de 9h à 10h ;
- des ateliers mémoire les lundis après-midi de 15h à 16h30 à partir du 14 mars 2022 avec notre psychologue, spécialiste du vieillissement, Karine Gravelin. Pour plus d'informations passez nous voir à l'accueil du centre social.

SORTIES FAMILIALES

Les beaux jours arrivent et avec eux les sorties familiales s'organisent et permettent de se ressourcer et s'évader le temps d'une journée.

- Mercredi 13 avril : Musée Gallo-Romain
- Mercredi 11 mai : La ferme "Au son des Cloches"
- Samedi 18 juin : Montpellier
- Samedi 2 juillet : Grau du Roi
- Samedi 23 juillet : le lac de Paladru
- Samedi 3 septembre : Le Pal
- Samedi 10 et dimanche 11 décembre : Séjour Bal et Montbéliard

LE CAFÉ DES PARENTS

- LUNDI MATIN DE 8H30 À 11H les 11 avril, 16 mai et 13 juin 2022,
- JEUDI EN SOIRÉE DE 20H30 À 22H les 7 avril, 5 mai et 2 juin 2022

Le "café des parents" se déroule dans un cadre convivial, chaleureux et amical.

LORETTE 2022

ZOOM SUR LES RAVALEMENTS DE FAÇADES DES SUBVENTIONS POUR LA RÉNOVATION

La ville de Lorette a relancé le dispositif d'aide aux travaux de ravalement de façades. Cette mesure concerne les bâtiments à usage d'habitation (façade visible ou non du domaine public), les dépendances et murs de clôtures (parois visibles du domaine public). Toutes les façades, clôtures et dépendances devront être ravalées pour bénéficier des aides de la ville.

LES SUBVENTIONS MOBILISABLES

Depuis le début de l'année, les Lorettois se mobilisent pour améliorer et valoriser leur patrimoine avec les subventions de la ville et les conseils techniques de l'architecte de SOLIHA Loire-Puy

de Dôme : valorisation des matériaux naturels sur le bâti ancien, enduit à la chaux naturelle, peinture minérale, conseils en isolation thermique par l'extérieur ITE.

TYPOLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m ²	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m ²	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m ²	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m ²	
Façade en pierre	25%	55 €/m ²	

* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux. ** Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RD88 et dans le centre historique. *** Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.

LA PROCÉDURE

Pour bénéficier d'une subvention façade, les travaux ne doivent pas avoir débuté avant l'accord des autorisations d'urbanisme et la notification de la subvention par la ville.

Conformément au code de l'urbanisme, les travaux de ravalement de façades, de remplacement des menuiseries et tous travaux touchant à l'aspect extérieur des bâtiments, doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux exemptés de permis de construire à déposer en mairie.

1. Consultation de l'architecte conseil à SOLIHA, Corinne Comtet, pour tous renseignements sur les modalités et le règlement de l'opération façades, la prise

de RDV sur site afin d'établir les recommandations techniques et de choisir l'ensemble des couleurs nécessaires au ravalement.

2. Etablissement des devis d'entreprise, conformes à la fiche de recommandations. Le pétitionnaire choisit librement les entreprises.

3. Constitution et instruction du dossier de demande de subvention communale.

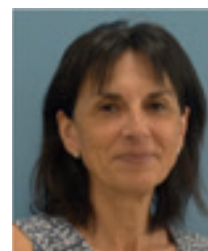
4. Notification par la ville du montant de la subvention

5. Versement de la subvention communale sur présentation des factures d'entreprise acquittées et après la vérification de la conformité des travaux par l'architecte de SOLIHA et la ville.

**L'opération
façades n'est
pas soumise à
condition de
ressources du
propriétaire.**

UN OPÉRATEUR EXPERIMENTÉ À VOTRE SERVICE

Corinne COMTET, architecte conseil à SOLIHA, spécialisée dans la connaissance du bâti ancien, est missionnée par la ville pour vous accompagner et vous conseiller dans votre projet de ravalement de façades.



Corinne Comtet,
architecte conseil à SOLIHA
Tél : 06 25 65 14 87
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme
2 rue Aristide Briand et de la Paix
42000 SAINT-ETIENNE
Tel : 04 77 43 08 80
renoversonlogement@solih-loire.fr
www.loire.solih.fr

■ LOTISSEMENT LES BRUYÈRES RUE JULIETTE DROUET RÉFECTION DE 50 M ENVIRON DE TROTTOIR

COÛT
DE L'OPÉRATION

5 783 € HT

Ce propriétaire a dû refaire son mur de clôture soutenant le terrain de sa propriété. Pour assurer la solidité définitive de ce haut mur de clôture, il a fallu creuser des fondations. L'état du trottoir déjà en très mauvais état dans ce secteur a nécessité d'être refait. La responsabilité de la ville était engagée car les bordures de trottoir initialement posées par le lotisseur n'étaient pas épaulées par l'épaisseur qu'aurait dû avoir l'enrobé de la chaussée. Elles se disloquaient et se couchaient sur la voirie. Ce beau travail effectué par l'entreprise DELOR représente un investissement de 5 783 € HT.



■ PÔLE JEUNESSE RÉFECTION DE LA TOITURE

COÛT
DE L'OPÉRATION

165 310 € HT

La Maison baptisée « à vocation sociale » appelée aujourd'hui « pôle Jeunesse » a été inaugurée en 1996.

La toiture zinc du pôle Jeunesse a été fortement altérée par les colles du contreplaqué servant de support aux bacs zinc. L'architecte n'avait pas prévu, à l'époque, une ventilation entre la feuille de zinc et le contreplaqué.

La rénovation de la toiture du pôle Jeunesse a été proposée par la commission voirie et bâtiments et par le conseil municipal.

Les travaux ont commencé par la dépose de l'ensemble de la toiture zinc et des cheneaux qui seront remplacés par une couverture avec isolant sur voliges et zinc ce qui permettra de réduire la facture de chauffage d'une manière drastique. Cette toiture était surmontée d'une verrière. C'est l'entreprise MARTIGNIAT Toiture de Firminy qui a obtenu le marché pour un coût de 165 310 € HT.

Lors de la première réunion de chantier, l'entreprise a proposé une amélioration de la pose du zinc pour aller chercher l'écoulement de la verrière et améliorer le niveau d'isolation. En accord avec l'architecte, nous avons accepté un avenant de plus ou moins 3 000 € HT. Les travaux sont actuellement en cours.



Nous tenons à rappeler que sur ce bâtiment, nous avons été obligés, 2 ans auparavant, de mettre une climatisation car l'été, la température arrivait à monter à plus de 40°C. Nous avons aussi remplacé la chaudière gaz par une chaudière à condensation plus performante (13 000 € HT).

LOTISSEMENT LES BRUYÈRES RE-VÉGÉTALISATION

COÛT
DE L'OPÉRATION

26 267 € HT

Depuis un certain nombre d'années, les arbres plantés le long des voies du lotissement « Les Bruyères » crèvent ou ont du mal à se développer !

Ceux qui se développaient avec un système racinaire en surface causaient des problèmes aux murs de clôture et à la voirie. De plus dans les budgets de cet important lotissement, le lotisseur avait négligé de faire réaliser des fosses de plantation suffisamment importantes pour des arbres de haute tige.

Les voiries et les espaces verts ayant été cédés à la commune en 1987, il appartenait à cette dernière de prendre désormais en charge le renouvellement des plantations défectueuses et de refaire les fosses de plantation et leurs bordures d'encadrement.



De longues réunions de concertation ont été organisées en 2018 avec les propriétaires des constructions de ce lotissement de grande taille pour définir le choix des arbres à replanter.

Une première et importante tranche de plantations a été réalisée après l'approbation de la commission voirie du 15

janvier 2020 pour un projet de 64 arbres à remplacer représentant un budget global de 59 977 € TTC.

Le marché a été confié à la société LANDY de St Paul en Jarez pour remplacer les arbres morts ou manquants et de changer les bordures pour que le stationnement soit plus facile.



En arrachant les arbres, l'entreprise s'est vite aperçue qu'il n'y avait pas assez de terre pour qu'ils puissent pousser et s'épanouir, il a donc fallu creuser des trous beaucoup plus importants que ceux d'origine.

Tout ceci a été planifié sur 3 ans de 2019 à 2021, c'est donc ici la dernière tranche.

- Rue Charles Péguy : 6 arbres remplacés
- Rue Gérard Philipe : 6 arbres remplacés
- Rue Voltaire : 4 arbres remplacés
- Rue Victor Hugo : 9 arbres remplacés

Soit un total de 25 arbres pour un coût de 26 267 € HT.



LA CHASSE, UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS

COMMUNIQUÉ PRESSE
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA LOIRE



OCTOBRE 2021

Chaque commune ou presque recense au moins une association de chasse dont les membres sont des interlocuteurs privilégiés des collectivités pour de nombreuses problématiques rencontrées par les élus locaux.

9 600 CHASSEURS
900 ASSOCIATIONS DE CHASSE
130 PIÉGEURS



RÉGULATION DES ESPÈCES

D'une façon générale, les chasseurs ont un rôle prépondérant dans la régulation des espèces même si ce n'est pas la seule finalité du chasseur.

Les mairies sont souvent sollicitées par leurs administrés face à la prolifération de certaines espèces qui peuvent occasionner des dégâts. C'est le cas du ragondin, espèce dite invasive, qui pose des soucis sur les berges, mais aussi sur les habitats des zones humides type roselière. D'autres espèces occasionnent des désagréments sur les bâtiments publics par leurs déjections tels que les pigeons de clocher ou les corbeaux freux ou encore les fouines dans les combles.

Elles font naturellement appel aux chasseurs ou aux piégeurs locaux pour réguler ces animaux responsables de dégâts.

CONNAISSANCE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les chasseurs ont une très bonne connaissance de leur territoire (présence d'espèces, localisation et utilisation de l'espace par la faune, problèmes d'incivilités...). En lien avec les exploitants agricoles, ce sont des acteurs auprès des collectivités pour aménager le territoire différemment et reconstituer le bocage. Ils sont acteurs dans les projets de plantation de haies (près de 15 km/ an à l'échelle départementale) et dans la réhabilitation de mares. Ces habitats sont favorables à de nombreuses espèces et contribuent à la sauvegarde voire au développement de la biodiversité. Ils implantent également, toujours avec les agriculteurs, des cultures favorables à la faune. Ils peuvent aussi accompagner une collectivité dans l'acquisition de terrains via leur Fondation Nationale si d'un point de vue conservation des habitats, cela se justifie.



250 HA DE CULTURES IMPLANTÉS
POUR LA FAUNE SAUVAGE / AN

150 KM DE HAIES PLANTÉS DEPUIS 2000

120 MARES RESTAURÉES PAR AN

3 400H/AN POUR SUIVRE L'ÉVOLUTION DE LA FAUNE

10 000 PERSONNES
SENSIBILISÉES À L'ENVIRONNEMENT / AN

LA CHASSE, UN APPUI AUX COLLECTIVITÉS



UNE FÉDÉRATION

La fédération des chasseurs est une association loi 1901 agréée au titre de la Protection de la Nature. Elle coordonne l'activité et assure des missions de service public telles que la formation à l'examen du permis de chasser ou l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Elle a un rôle d'information des chasseurs et de formation (permis de chasser, sécurité à la chasse, réglage de l'arme, ...) mais aussi auprès du grand public. Elle peut être un médiateur lors de discussion entre collectivités et associations de chasse.

Elle a, également, un rôle dans la gestion des espèces (suivis, définition de quotas...) et des milieux directement ou en tant que conseil auprès des gestionnaires de territoires. A ce titre, elle met ses compétences aussi au service de porteurs de projets et réalise des inventaires, des aménagements écologiques (création de mares, plantation de haies...) ou des suivis.

Elle participe aussi à des études de recherches fondamentales.

COMMUNIQUÉ PRESSE
FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA LOIRE

OCTOBRE 2021



OPÉRATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE

Depuis 10 ans, les chasseurs, en partenariat avec les pêcheurs et les randonneurs, organisent une collecte des déchets le long du fleuve Loire et de ses affluents.

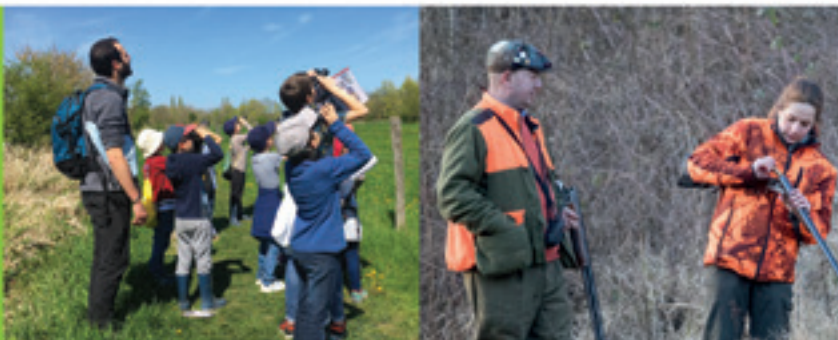
En 2022, l'opération « J'aime la Nature PROPRE » qui s'inscrit dans un cadre national, va s'étendre à tous les milieux afin d'extraire le maximum de déchets. Tout citoyen sensibilisé peut participer.

40 LIEUX DE RDV
5 MARS 2022

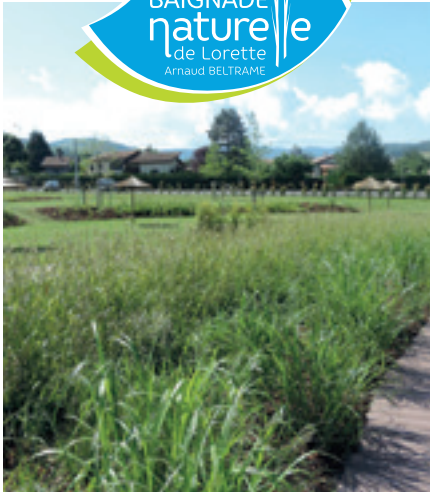
WWW.JAIMELANATUREPROPRE.FR

PARTENAIRES :
OFB, CD 42, SUEZ ET DE
NOMBREUSES COLLECTIVITÉS

15 ADMINISTRATEURS
21 SALARIÉS
3 SITES
11 VÉHICULES
MATÉRIEL SPÉCIFIQUE
(LONGUE-VUE, SIG...)



COORDONNÉES : 04-77-36-41-74
www.fdc42.fr - mail : fede.chasseur42@wanadoo.fr



LA BAIGNADE NATURELLE ARNAUD BELTRAME

LA PRÉPARATION DE LA SAISON EST LANCÉE !

Le personnel municipal et les élus sont déjà au travail pour préparer la nouvelle saison. L'année 2022 apportera son lot de nouveautés mais tout le monde espère surtout une belle saison chaude et ensoleillée pour pouvoir profiter pleinement de cette belle infrastructure.

OUVERTURE AU PUBLIC

LES WEEK-END

du samedi 4 au lundi 6 juin
week-end de Pentecôte
samedi 11 et dimanche 12 juin
samedi 18 et dimanche 19 juin

OUVERTURE ESTIVALE

du samedi 25 juin au lundi 29 août
**TOUS LES JOURS
EXCEPTÉS LES MARDIS**

CARTE DE FIDÉLITÉ

NOUVEAU

CARTE INDIVIDUELLE

dans le respect des conditions
d'entrée à la BNL

**Un(e) mineur(e) venant seul(e)
ne peut en bénéficier**

POUR LES Baigneurs
EXTÉRIEURS
À LORETTE ET FARNAY

1

ENTRÉE GRATUITE
POUR 6 ENTRÉES PAYANTES

LE CALENDRIER DE LA PRÉPARATION

- **1^{ère} quinzaine de Mars** : début des travaux de nettoyage du bassin filtrant. Entretien des espaces verts
- **Début avril** : cessons de recrutement à Pôle Emploi. 6 postes sont à pourvoir : agents d'accueil et de Snack, et entretien du site.
- **2^e quinzaine d'avril** : début du nettoyage des bassins de baignade.
- **Mai** : Fauchage et installation des chapiteaux entrée/accueil.
- **À partir du 23 mai** : remplissage des bassins de baignade.

LES ÉCOLES

L'an passé, certaines classes de l'école Jean de la Fontaine ont bénéficié d'un cycle natation sur le site de la Baignade Naturelle. Vu le succès de cette semaine, l'équipe pédagogique a souhaité renouveler l'expérience en 2022. Ce seront donc **98 élèves** et leurs enseignants qui profiteront de la Baignade Naturelle pendant 2 semaines du 13 au 24 juin 2022.

Deux maîtres-nageurs sauveteurs assureront les cours et la surveillance des bassins. Le coût lié à ce projet seront bien entendu pris en charge par la Ville de Lorette.

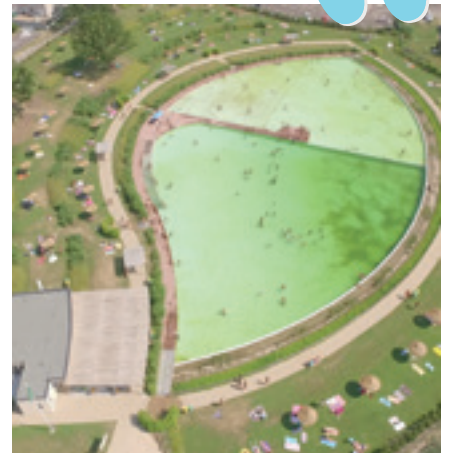
LES TARIFS



LA CARTE DE RÉSIDENT

Si vous habitez Lorette ou Farnay, la «carte résident» vous permet de bénéficier d'un tarif préférentiel. Elle est gratuite et disponible à l'accueil de la Baignade Naturelle sur présentation d'un justificatif de domicile récent, d'une pièce d'identité et d'une photo.

	LORETTE / FARNAY (avec carte de résident)	EXTÉRIEURS (ou Lorettois /Farnayots sans carte)
JUSQU'À 5 ANS	GRATUIT	
DE 5 À 12 ANS	3 €	6 €
+ DE 12 ANS	3,5 €	8 €





LE RAPPORT DE LA POLICE MUNICIPALE POUR 2020

297 INFRACTIONS ROUTIÈRES POUR L'ANNÉE 2021

Cette année 2021 a été très particulière en raison de la crise sanitaire et des périodes de privation de nos libertés essentielles notamment avec les contrôles du pass sanitaire.

Comme je vous l'ai déjà écrit, vous avez été d'une manière générale, d'une très grande docilité pour respecter les consignes sanitaires. De mon côté, en ce qui concerne mon pouvoir de police, j'ai demandé à nos policiers municipaux de lever le pied sur le contrôle des zones bleues puisque vous aviez obligation de rester stationnés plus longtemps et qu'en plus le gouvernement vous enchaînait à votre domicile en désespoir de cause pour essayer de stopper le développement de la COVID-19. Donc, seules les infractions abusives ou dangereuses ont fait l'objet d'un procès-verbal.

La Police Municipale, sous la houlette de Messieurs Sébastien WATTEAU, brigadier-chef principal et Christophe MANSUY, brigadier-chef principal, assure un travail de grande qualité pour la sécurité de notre ville. Qu'ils en soient remerciés car ils effectuent un travail ingrat en étroite partenariat avec la police nationale.

Le rôle de notre police municipale est d'autant plus important qu'il doit être effectué dans une période particulière-

ment sensible avec le Plan Vigipirate renforcé Attentats. Se rajoute à cela la réglementation nouvelle avec le coronavirus.

Doté des moyens d'action les plus efficaces que mon pouvoir de police peut attribuer à nos policiers municipaux, je peux vous assurer que nous faisons du très beau travail. Pour s'en persuader, il suffit d'entendre le rapport sur la délinquance que m'a présenté, récemment, le commissaire de la Police Nationale.

Pour lui, notre ville demeure l'une des communes de la vallée du Gier les plus sécurisées. D'ailleurs, certains d'entre vous le reconnaissent bien volontiers au cours des discussions sur le sujet.

Ceci n'empêche pas qu'il reste encore beaucoup trop d'actes d'incivilités ou de cambriolages que nous devons combattre. Ainsi le vandalisme causé la nuit d'Halloween ! dès le lendemain, une perquisition de la Police Nationale repérait, grâce à la vidéosurveillance du cœur de ville un jeune Lorettois connu depuis plusieurs années par les services de la police municipale et nationale. Il a été

traduit au tribunal correctionnel et a été condamné à 6 mois de prison, 2 ans de probatoire plus des obligations.

N'hésitez pas à nous aider en nous signalant tout ce qui vous paraît anormal dans votre immeuble ou quartier. Ce n'est pas de la délation, il y va du civisme de chacun d'entre nous.

Pour répondre à l'acte de vandalisme de la nuit du vendredi 4 mars au 5 mars sur la place Prosper Hyppolite Bonnasies, j'ai proposé au conseil municipal du lundi 7 mars 2022 de placer ce site sous vidéosurveillance ainsi que 4 autres secteurs de la commune.

La Baignade Naturelle restera très surveillée. En effet, nous voulons que ce site qui ouvrira en juin prochain, soit un lieu tranquille et familial. Sur ce point, je serai intransigeant et je mettrai les moyens pour qu'il en soit ainsi. Il y va là aussi de la tranquillité publique et là-dessus, je fais confiance à la Police Municipale ainsi qu'à la Police Nationale qui nous épaulera.

Le Maire, Gérard Tardy

L'ACTIVITÉ EN CHIFFRES

INFRACTIONS DE STATIONNEMENT

Stationnement sur emplacement GIG/GIC.....	6
Stationnement abusif	15
Stationnement sur trottoir	7
Stationnement interdit par règlement de police	13
Stationnement sur emplacement livraison	8
Stationnement sur passage piétons	10
Stationnement gênant.....	12
Stationnement sur arrêt bus	2
Stationnement irrégulier zone bleue.....	112
Stationnement devant entrée carrossable.....	1
TOTAL :	186

INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE

Conduite sans port de la ceinture de sécurité	5
Conduite sans permis de conduire.....	1
Conduite PTAC>3.5T	2
Circulation de véhicule avec pneus lisses.....	4
Non-respect d'un STOP.....	9
Non justification dans les cinq jours du PC et CG.....	2
Conduite vitesse excessive.....	5
Dépassement interdit.....	2
Usage du téléphone portable.....	13

Circulation en sens interdit.....	1
Inobservation du feu rouge	6
Véhicule sans contrôle technique	4
Certificat d'assurance non valide	52
Non présentation des pièces administratives	5
TOTAL :	111

DIVERS

Divagation d'animaux	4
Rapports de police	37
Abandon d'objets	30
Chiens dangereux 1ère ou 2e catégorie.....	1
Diagnostic Habitat	2
Fourrière automobile	15

GESTION DU CIMETIÈRE

Trentenaire	5
Cinquantenaire	1
Columbarium	0

VENTE CONCESSION :

Perpétuelle	0
Trentenaire.....	3
Cinquantenaire	
Columbarium	1

PERMANENCES DE LA POLICE MUNICIPALE

LES LUNDIS DE 9H À 11H

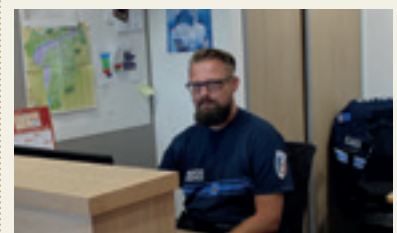
(sauf intervention imprévue)

Tél : 06 83 82 02 18

ou 04 77 73 76 10



M. Sébastien WATTEAU, brigadier-chef principal



M. Christophe MANSUY, brigadier-chef principal



VOISINS VIGILANTS



Nous sommes en train de réfléchir à faire adhérer notre commune à la communauté des voisins vigilants et solidaires. Aujourd'hui, plus de 400 communes adhèrent à cette structure.

Cette réflexion est lancée en partenariat avec la Police Nationale et la Police Municipale. D'après le Ministère de l'Intérieur, il y a une baisse de 20 à 40 % de cambriolages dans les quartiers surveillés par le dispositif.

Nous aurons besoin de référents par quartier et de voisins vigilants avec un appel à volontariat.

Nous vous tiendrons au courant dès que le système sera mis en service après l'approbation du conseil municipal.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - ORANGE

L'ÉLAGAGE, UNE RESPONSABILITÉ COLLECTIVE AU BÉNÉFICE DE TOUS

Si vous êtes propriétaire de terrain ou de jardin, vous avez la responsabilité de l'entretien de vos plantations situées à proximité des réseaux de télécommunication via des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

Saviez-vous que l'accès au téléphone, à la télévision et à l'internet est en partie conditionné par l'entretien régulier de la végétation ?

Pour rester branché, élaguez régulièrement les arbres de vos jardins situés à proximité des réseaux permet de prévenir la chute de branches et d'éviter l'arrachage des

lignes téléphoniques en cas de vent ou d'intempérie.

Le réseau est le lien indispensable pour relier les citoyens, les familles, les entreprises, les universités, les écoles et leurs élèves. Il nous permet d'entretenir nos relations avec nos proches, de travailler, d'enseigner, de se soigner, de se divertir.

LES BÉNÉFICES D'UN ÉLAGAGE RÉGULIER

- Favoriser une bonne santé des arbres et préserver leurs qualités, leur esthétique et un confort de récolte
- Limiter le ramassage des feuilles
- Prévenir la chute des branches

LE CONSEIL

Le recours à un professionnel est vivement recommandé en cas de solution dangereuse et/ou complexe



POURQUOI LA BOULANGERIE GOKTEKIN N'EST-ELLE TOUJOURS PAS FERMÉE ?



Dans le n°117 du Kiosque, nous vous annonçons que le 4 mars 2022 la boulangerie du 78 rue Jean Jaurès serait définitivement fermée.

À ce jour, il n'en est encore rien ! Que s'est-il passé ?

Il s'agit du genre de dossier à rebondissement permanent en fonction de l'état d'esprit de Monsieur GOKTEKIN fils. La Ville a acheté le bâtiment qui abrite cette boulangerie en tant que bâtiment insalubre dans le but de le démolir pour élargir le carrefour de la rue Saint-Joseph, en prévision de la circulation qu'apportera la future ZAC COTE GRANGER. L'acquisition s'est faite le 20 janvier 2014 et à cette époque c'était Monsieur GOKTEKIN père qui assurait la fabrication du pain. Il avait bien été stipulé dans le transfert du bail commercial que le propriétaire hébergeur achetait ce bien pour la démolition. Conscient qu'à terme, nous aurions l'obligation de reloger cette boulangerie, nous n'avons pas cessé de proposer des solutions à Monsieur GOKTEKIN fils pour transférer son activité de boulangerie.

Les trois propositions faites étaient systématiquement refusées par ce dernier. Sur la dernière proposition de se transférer au 57 de la rue Jean Jaurès, la Ville a satisfait à toutes les demandes de Monsieur GOKTEKIN fils, du style :

- « *Ce local sera trop petit* ». Par géomètre nous lui avons démontré que

le 57 rue Jean Jaurès avait une surface beaucoup plus grande que celle qu'il jouissait dans le 78 rue Jean Jaurès.

- « *Il me faut des parkings supplémentaires* ». La Ville a réalisé des parkings supplémentaires.

- « *Le feu rouge est mal placé* ». La Ville a fait déplacer la position du feu rouge.

Lorsqu'il est venu le moment d'obtenir son accord de déménagement, Monsieur GOKTEKIN fils a une fois de plus refusé.

Devant autant de mauvaise foi, la Ville lui a signifié sa décision de faire appel à un autre boulanger, dont nous saluons le courage et le mérite pour avoir investi beaucoup d'argent dans notre commune dans l'intérêt de ses habitants.

Profitant de la fin d'une période triennale, la Ville a résilié le bail de Monsieur GOKTEKIN et ce par voie d'huissier pour le 4 mars 2022. Ce Monsieur aurait dû ainsi quitter les lieux à cette date ; malheureusement, il ne l'a pas fait et il a fait assigner la Ville devant le Tribunal Judiciaire de Saint-Etienne, réclamant ni plus ni moins une indemnité pharaonique de **160 183 €**, outre

intérêts de droit et autres frais. Ce sera alors au Juge de rendre sa décision, à moins que n'intervienne un accord d'ici là dans le cadre d'une médiation qui sera mise en œuvre.

Bien évidemment nous vous tiendrons informés.

Le Maire, Gérard TARDY

QUEL DEVENIR POUR LE 78 RUE JEAN JAURÈS ?



Conformément à la délibération du Conseil Municipal qui a autorisé son acquisition, un permis de démolir sera bientôt déposé par un architecte.

NÉCROLOGIE

Georges VIGNE : UN GRAND SERVITEUR DE NOTRE COMMUNE VIENT DE NOUS QUITTER



*Georges VIGNE
Président l'assemblée pour
l'élection du Maire après le
renouvellement des mandats
2014/2020*

Georges Vigne a fait toute sa carrière professionnelle comme ouvrier aux Forges Stéphanoises à l'Horme. Il habitait notre commune et il était un adhérent passionné de l'association "Les Jardins Familiaux des Blondières". Personnalité aimée et respectée de tous, il savait se faire apprécier par sa sagesse et sa grande serviabilité.

Dès 1992, il franchit le pas et s'inscrit sur notre liste « Alliance pour Lorette » et ceci jusqu'au renouvellement des mandats de 2014/2020. Pendant ces 5 mandats de membre du conseil municipal, il coiffait le titre de DOYEN de l'Assemblée. Ardéchois de naissance, il s'est fait enterrer dans ses terres d'origine. Georges Vigne avait déjà enterré son épouse et nous adressons toutes nos condoléances à sa fille Claude qui a beaucoup de mérite.

En mémoire au service rendu à la commune, le Conseil Municipal du 7 mars dernier a respecté une minute de silence. Repose en paix l'ami Georges.

Le Maire – Gérard Tardy

Lorette
en Fête

SAMEDI 14 MAI 2022

**PARC DE LOISIRS
DES BLONDIÈRES**



À PARTIR DE 13H

FORUM DES ASSOCIATIONS DE LORETTE

Différentes associations loretoises (sports, musique, chorale, loisirs, danses, social), seront heureuses de vous accueillir pour vous aider dans vos recherches.

CONCOURS DE PÉTANQUE

CHALLENGE DE LA MUNICIPALITE

Inscription obligatoire au Service Culturel place du IIIe Millénaire - 42420 LORETTE
Tél : 06 73 86 78 03 - *Aucune inscription ne se fera sur place.*

PARTICIPATION DE L'ÉCOLE

DE MUSIQUE DE LORETTE (EMAS)

Dirigé par M. REINA

À 14H

CONCOURS DE PÊCHE

Inscription obligatoire auprès de l' Association " La truite du Dorlay " (après 18h)
au 06 61 33 36 43 ou 04 77 73 20 61 - *Aucune inscription ne se fera sur place.*

+ D'INFO : SERVICE CULTUREL AU 06 73 86 78 03

MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42 420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h
 Samedi : 8h30 - 12h

En période scolaire :

Mardi et vendredi de 10h30 à 11h30

HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h
 Samedi : 8h30 - 12h

KAMISHIBAI

«THÉÂTRE DE PAPIER»



C'est une technique de contage d'origine japonaise basée sur des images qui défilent. Il est composé d'un ensemble de planches cartonnées numérotées.

PROCHAINES EXPOSITIONS

AVRIL

LIVRES EN FOLIE

MAI

ABRACADABRA

JUIN

RÉALISATIONS D'ENFANTS

PRINTEMPS DES POÈTES

Le thème de l'éphémère a été retenu pour la 24^e édition.



L'HEURE DU CONTE

**CHAQUE PREMIER
MERCREDI DU MOIS À 11H**

animée par Magali,
Hamida et Claudine

LES DROGUES

Les effets, les risques et les dangers des drogues varient suivant les substances.



La médiathèque offre gracieusement aux Lorettois divers livres et revues issus de dons de particuliers ou d'ouvrages retirés des rayons.

N'hésitez pas à en profiter !

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

FESTIVAL
DE L'HUMOUR

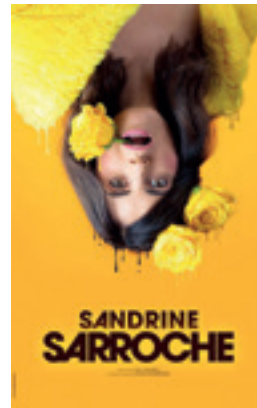
SAMEDI 17
SEPTEMBRE 2022
20H30

DIMANCHE 16
OCTOBRE 2022
20H30

SAMEDI 22
OCTOBRE 2022
20H30

SAMEDI 19
NOVEMBRE 2022
20H30

SAMEDI 26
NOVEMBRE 2022
20H30



THE CANAPÉ

LES TONTONS
FARCEURS

LES CARRÉS
M'EN FOU
Y'A DE L'OTAGE
DANS L'AIR

THÉÂTRE
LES LOGES
SILENCE
ON TOURNE

SANDRINE
SARROCHE

Avec : Laurent Gamelon, Jean Benguigui, Sophie Tellier, Jean-Luc Moreau

Une grande surface de vente de canapés. Fabien, metteur en scène, vient choisir le canapé, élément principal du décor de sa prochaine pièce. Priscilla, son ex-femme, actrice autoritaire en perte de vitesse mais imposée dans cette même pièce par Edouard, son producteur de mari, veut décider seule où elle posera son auguste fessier. Au milieu de ce trio, Olivier, le vendeur, qui rêve depuis toujours d'être acteur. Les situations les plus drôles et loufoques vont s'enchaîner.

Avec : Philippe Chevalier, Nathalie Marquay, Bruno Chappelle, Catherine Vranken, David Le Roch

C'est l'effervescence au célèbre cabaret « Le Glamour ». L'affriolante chanteuse Lola-Lola débute un nouveau tour de chant, on affiche complet. Stupeur et catastrophe ! Au sous-sol, dans les toilettes tenues par l'acariâtre Pénélope, on découvre un cadavre chez les ladies. La soirée qui débute va se montrer bien plus chaude et agitée que prévu... Cette comédie rend hommage à travers des répliques percutantes à l'univers déjanté de Michel Audiard

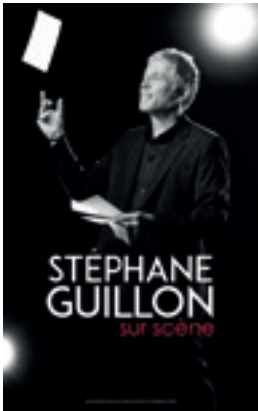


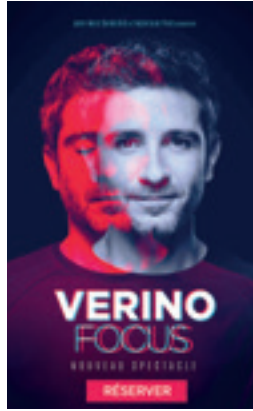
Une fêtarde enceinte, un acteur raté, un avocat dépassé se retrouvent piégés dans une prise d'otage improvisé. Nous voilà entraînés par les carrés m'en fou dans une situation explosive. Bref une prise d'otage qui tourne à la franche crise de rire improvisée.

Une équipe de cinéma a investi un théâtre pour le tournage d'un film. Aujourd'hui on tourne la séquence du mari trompé qui interrompt une représentation pour tuer l'amant de sa femme. Au cours du tournage on va découvrir que le producteur est véreux, que le réalisateur, amoureux de la jeune actrice et dévoré de jalousie, s'est promis de démasquer son rival pour lui faire la peau. L'éternel second rôle, quant à lui, est prêt à toutes les crapuleries pour faire décoller sa carrière et l'assistant-réalisateur doit ménager les uns et les autres d'autant qu'il rêve de réaliser son premier film avec la jeune actrice dans le rôle principal.

Avec son regard aiguisé sur notre époque, Sandrine se raconte et livre sa version très personnelle du féminisme en mêlant sketches, stand-up et chansons. C'est drôle, puissant, saignant mais toujours tendre.



SPECTACLE RHINO JAZZ
AU MOIS D'OCTOBRE

FESTIVAL DE L'HUMOUR	FESTIVAL DE L'HUMOUR	FESTIVAL DE L'HUMOUR	CONCERT	FESTIVAL DE L'HUMOUR
SAMEDI 3 DÉCEMBRE 2022 20H30	MARDI 24 JANVIER 2023 20H30	SAMEDI 18 FÉVRIER 2023 20H30	VENDREDI 31 MARS 2022 SAMEDI 1 ^{er} ET DIMANCHE 2 AVRIL 2023	SAMEDI 8 AVRIL 2023 20H30
				
STÉPHANE GUILLON SUR SCÈNE	MICHEL LEBB 40 ANS	POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE	CHŒUR DU PILAT	VÉRINO FOCUS

Un spectacle écrit et joué par Stéphane Guillon
Mise en scène : Anouche Setbon
 Mis à la diète pour cause de Covid 19, Stéphane Guillon n'a pas pu dire de méchancetés pendant plus de 18 mois. Un sevrage dur, éprouvant, inhabituel. Alors que certains ne pouvaient plus cuisiner, faire des cocktails, vendre des vêtements... Guillon ne pouvait plus étriller son prochain. QUE FAIRE? Se reconvertir, devenir gentil, réserver ses piques pour son cercle familial le plus proche ou continuer à écrire des saloperies en espérant des jours meilleurs? Il s'est questionné, a tout essayé, tout tenté, tout espéré. 18 mois à travailler chaque boutade, mitonner chaque saillie, aiguïser chaque pique. Analyse, décor-tique, compile 18 mois d'absurdités, de non-sens, de revirements comme rarement une société n'en avait produit. « Et quand ça se passe mal... » C'est comment?

Cet anniversaire, Michel Leeb tenait à le fêter sur scène : pour lui, 40 ans de carrière, c'est avant tout 40 ans de partage avec un public fidèle, qui l'a suivi dans le rire, la comédie et la musique. « J'ai reçu des milliers et des milliers de cadeaux depuis toutes ces années. Les gens ne s'imaginent pas à quel point ils ont nourri ma créativité. A mon tour de leur faire un cadeau... »
 Ce cadeau, ce sera un one man show à son image, rempli de souvenirs, avec des parodies, des imitations et des sketches désormais comme je les aime. Car seul le Music-hall peut offrir autant de plages d'émotions. Un cadeau comme un livre que l'on va feuilleter ensemble.

Avec : Booder, Rebecca Hampton, Marie Aline Thomassin, Florence Savignat, Amélie, Thomas HOFF
 Jeanne est une organisatrice de mariage bienveillante et appliquée, mais bien qu'elle travaille d'arrache-pied, entre l'EHPAD de son père et les études de sa fille, les dettes s'accroissent dangereusement. Prise à la gorge, elle mise beaucoup sur le mariage très chic pour lequel elle et son assistant, le naïf et dévoué Serge, ont été engagés ce samedi.
 C'est sûr : cette fois, elle va pouvoir solder ses comptes et payer tous ses créanciers, sauf...

Sous la direction de Marie Pierre ODIN, sa dynamique Chef de Chœur, Le Chœur du Pilat, riche de ses 90 choristes et de ses 5 musiciens, vous donne rendez-vous à la salle de l'ECLUSE, pour son prochain spectacle : un répertoire renouvelé pour partager avec vous, cher public, de nouvelles émotions et de nouvelles surprises.
 Le thème retenu, essentiellement basé sur la chanson française, vous embarquera dans un voyage qui ne vous laissera pas indifférent... Alors, on se dit... A bientôt!

Cette chronique hebdomadaire met en avant avec humour et dérision des thèmes sociétaux de l'actualité, et assurent une visibilité et une communication puissante pour Verino, et contribue à remplir complet tous les lieux où il est programmé.



+ D'INFO

MAIRIE DE LORETTE
 SERVICE CULTUREL

- Place du III^e Millénaire
- Mobile : 06 73 86 78 03
- saison.culturelle@ville-lorette.fr



ASSOCIATION CULTURELLE
DU VAL DE GIER
**UNIVERSITÉ
POUR TOUS**

Mail : upt-valdegier@orange.fr

Site Internet : www.upt-valdegier.fr

Renseignements au 07 69 53 79 66 –
06 70 96 73 77

130
PERSONNES PAR
CONFÉRENCE

UNIVERSITÉ POUR TOUS UNE BELLE PARTICIPATION

Les conférences s'enchaînent à un bon rythme malgré la défection de certains conférenciers, pour diverses raisons.

Heureusement, même s'il faut changer un peu le calendrier, d'autres conférences sont proposées.

UN PUBLIC NOMBREUX



Une participation moyenne de 130 personnes par conférence, montre l'intérêt apporté au culturel dans la vallée du Gier.

DES THÈMES VARIÉS

Le panel des conférences est très varié : de la lecture musicale à la géopolitique, en passant par l'énergie et le changement climatique, le Corbusier ou les perturbateurs endocriniens, les sujets sont susceptibles d'intéresser un large public.

Les thèmes des conférences à venir auront trait, à Chaplin, à l'antisémitisme, à la francophonie, et à Don Giovanni entre autres. Nul doute qu'ils susciteront aussi bien de la curiosité que de l'attention.

À VENIR...

Le programme détaillé ainsi que tous les renseignements concernant le contenu des conférences, les dates et lieux sont consultables sur notre site internet :

<http://upt-valdegier.fr/>

Celui-ci est mis à jour régulièrement et tous les changements y sont notés.

Lorette
en Fête

Fête Nationale

JEUDI 14 JUILLET 2022 À 23H

AU PARC DE LOISIRS DES BLONDIÈRES

Feu d'artifice d'exception !

VENEZ NOMBREUX ASSISTER À CE MOMENT MAGIQUE !

ORGANISÉ PAR LE SERVICE CULTUREL DE LORETTE





UNION CYCLO DU GIER

Tél : 04 77 73 13 83 ou 06 64 42 69 63
e-mail : ucg42@free.fr - site : ucg42.free.fr



UNE NOUVELLE ANNÉE POUR L'UCG

Après deux années particulières touchées par la pandémie COVID, nos activités cyclistes ont été ralenties et touchées de plein fouet. Malgré tout, le club de l'Union Cyclo du Gier a su faire face et résister. Nous n'avons pas connu de diminution d'effectifs. Nous nous en réjouissons. Cette année 2022, nous reprenons de façon officielle nos sorties cyclotouristes sur route et VTT. Notre assemblée générale s'est tenue de façon réduite le 14 janvier.

Vous nous retrouverez chaque mercredi, samedi et dimanche matin au départ

de nos sorties sur le parking du super marché de Lorette.

Pour celles et ceux qui pratiquent l'activité cycliste seul, si vous avez envie de partager votre sport vous pouvez nous rejoindre et vous licencier au sein de notre club affilié à la fédération française de cyclotourisme appelée aussi FFvélo. Afin de vous familiariser à rouler en peloton, vous pouvez partager avec nous trois sorties sans licence.

A l'issue de cette expérience, nous vous proposerons une adhésion si vous le souhaitez.



BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr  basketbclorette



LES RÉSULTATS SPORTIFS DES DIFFÉRENTES ÉQUIPES

Nous arrivons à la fin de la 2nde phase et c'est le moment de faire un point sur nos équipes.

U7 MIXTES : elles s'entraînent tous les samedis avec Marie-Laure et Valentin. 16 petits bouts qui apprennent les fondamentaux : courir, dribbler et shooter dans la bonne humeur en s'amusant.

U9M : Les 2 équipes sont encadrées par Nico, Samir et Nolan.

L'équipe 2, composée de débutants, a débuté difficilement mais à force d'assiduité aux entraînements, elle termine invaincue sur la 2nde phase.

L'équipe 1 est invaincue depuis le début de saison ! En avance au niveau basket par rapport à leur âge, l'équipe domine et gagne avec plus de 40 points le plus souvent !

U11M : Les joueurs ont bien progressé, beaucoup de potentiel, ils n'ont perdu qu'un seul match. Robin et Anthony vont mettre en place un travail basé plus sur le collectif.

U13M : L'équipe fait une bonne saison et n'a perdu qu'un match ! un bon groupe géré par Samir et Nolan.

U15M : saison mitigée pour ces 2 équipes gérées par Majid. Entre blessure et covid, les matchs ont été difficiles à gérer par leur coach.

U17M

L'équipe 2, gérée par Rodolphe est composée de différents niveaux. Le groupe progresse mais évoluera en D3 pour la 2nde phase.

L'équipe 1 est engagée en Région, entièrement construite par l'arrivée de nouveaux joueurs et de Lorettois, il a fallu créer une cohésion de groupe rapidement. Abdel leur coach, a porté cette équipe pour la 1^{ère} phase en région. La 2^e phase l'équipe finie première et va donc accéder au niveau régional 2, poule haute pour la 3^e phase. Une belle saison pleine d'espoir pour le futur.

SENIORS GARÇONS : un effectif réduit suite à une année entière d'absence dû au covid. Malgré cela l'équipe se maintient avec des jeunes qui se battent. C'est une saison de transition pour eux et JP

leur coach.

SENIORS FILLES : sous la houlette de JP, elles gagnent tout ! Meilleures attaque et défense, elles étaient également en ¼ de finale de la coupe de la Loire qui a eu lieu le samedi 26 mars à Lorette. Très beau parcours pour les filles.

UNE ÉQUIPE LOISIR MIXTE : bonne ambiance avec une nouveauté cette année puisque cette équipe joue des matchs contre d'autres équipes. La bonne humeur est au rendez-vous !

Les autres équipes filles évoluent sous la CTC à Saint-Paul en Jarez.

En tant que présidente je ne peux qu'être fière de ces très bons résultats. Merci à mes 2 directeurs sportifs, Nico et JP, qui ont su mettre en place et gérer parfaitement bien la partie sportive.

Merci aux coaches pour leur investissement, les progrès, l'envie, leur implication.



K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse - 30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : kclorette@yahoo.fr - www.kclorette.clubeo.com
Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56  @KarateClubLorette



LA SAISON SPORTIVE UN DÉBUT D'ANNÉE CHARGÉ EN ÉVÈNEMENTS



POUR PLUS DE PHOTOS ET
POUR SUIVRE NOTRE ACTUALITÉ,
**N'HÉSITEZ PAS À VISITER
NOTRE PAGE FACEBOOK**

LES COMPÉTITIONS

ZONE INTERDÉPARTEMENTALE (ZID)
DE LA LOIRE DU RHÔNE ET DE L'AIN.

Ces compétitions sont qualificatives pour les Coupe de France Kata et Combats et concernent les catégories **pupilles** (8-9 ans) et **benjamins** (10-11 ans).

Trois compétiteurs du Karaté club Lorettois étaient inscrits sur ces compétitions.

COUPE ÉLITE KATA ZID

Le 23 janvier 2022,

- Lina 1^{ère}, médaille d'or
- Inès 3^e, médaille de bronze.

Toutes les 2 qualifiées pour la coupe de France Kata. Bravo les filles !

COUPE ELITE COMBATS ZID

- **Pupille (-30 kg)**
Lina vainqueur, médaille d'or
- **Benjamine (-30 kg)**
Inès, 2^e médaille d'argent,

- **Benjamin (-35 kg)**
Noé, 2^e médaille d'argent,

Tous se sont qualifiés directement pour la coupe de France Combats !

COUPE HONNEUR ZID KATA, CATÉGORIE BENJAMIN.

Le 13 février

Vainqueur Noé, médaille d'or,

Qualifié également pour la coupe de France Kata.

Bravo à nos 3 compétiteurs, 100% de réussite pour nos Lorettois.

LES STAGES

La saison, sportive est aussi rythmée par des stages. Pour pouvoir être efficace et progresser en Karaté, il est toujours intéressant de participer à des rencontres avec des experts. Ainsi nous avons répondu à l'invitation du Karaté Club de Firminy, le 3 février dernier pour un stage avec Jean Pierre Lavorato 9^{ème} DAN ex-

pert Fédéral du style Shotokan, 78 ans et une forme olympique alliant souplesse et puissance.

Le 5 février, était organisé un stage départemental en Kata avec Chhouny AO représentant en France du style Gensei-Ryu, et en Combat avec Sélim Mestoul ancien membre de l'équipe de France Espoir Combats. Le Karaté Club de Lorette s'est déplacé en nombre pour ce stage. Ce fut une belle découverte pour de nombreux enfants pour qui ce stage était une première expérience hors de notre ville.

MAIS AUSSI...

Le 12 février, nous avons pu organiser une rencontre entre nos baby karaté et Karaté Kids du KC Lorette et les élèves du club AML de St Étienne. Ce fut une première mise en situation pour beaucoup d'enfants avec à la clé une première médaille bien méritée et plein de souvenirs.



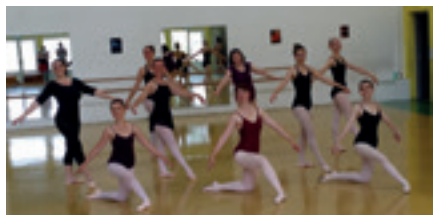
ARABESQUE

Tél : 06 36 76 63 28 - site : www.danseclassique-arabesque.jimdo.com

 Association Arabesque-Danse Classique

LA DANSE CLASSIQUE UNE ACTIVITÉ À DÉCOUVRIR

Depuis de nombreuses années, l'association de danse classique Arabesque permet à des élèves de pouvoir participer à des cours deux fois par semaine la majeure partie de l'année.



Après une saison mouvementée à cause de la Covid et des vacances bien méritées, nous avons pu à nouveau reprendre le chemin des cours de danse classique aux côtés de notre professeur Mireille Bony-Legat au gymnase Pierre Mendès France de Lorette. Les élèves de tout âge ont alors repris leur progression ou commencé leur apprentissage dans le respect des règles sanitaires.

La porte-ouverte de la saison aura lieu le samedi 21 mai 2022 au gymnase.

Si l'attente vous semble trop longue jusqu'à la porte ouverte et que l'idée d'un cours d'essai ne vous effraie pas, nous vous accueillerons avec plaisir pour un cours et même plus si vous désirez vous inscrire.

Cette pratique sportive et artistique qu'est la danse permet de développer sa souplesse, sa fluidité de mouvement ainsi que sa persévérance, sa rigueur, sa discipline et sa confiance en soi.

Si vous avez besoin d'un quelconque renseignement avant de sauter le pas, les membres de l'association sont à votre disposition.



TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42 420 Lorette

Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net  [tennisclublorette](https://www.facebook.com/tennisclublorette)



ANIMATIONS PASSÉES

- La 5^e édition du «Girl Power» a été organisée le samedi 5 février. Une douzaine de jeunes femmes y ont pris part. Elles se sont affrontées en équipe, en simple et en double, dans un esprit bon enfant et sous un soleil printanier.
- Un stage adultes était proposé en soirée lors de la 1^{ère} semaine des vacances d'hiver.

ANIMATIONS/ COMPÉTITIONS EN COURS

Le tournoi interne seniors hommes et femmes a débuté. 25 adhérents se sont inscrits. Les finales sont prévues le dimanche 10 avril. Plusieurs équipes lorettoises participent aux interclubs U10 vert mixte et 11-12 ans garçons.

CLASSEMENT MENSUEL

Janvier 2022

Luka PILIA-CALOINI, Timéo MONTZIEUX, Maël BUISSON et Baptiste ANDRE : 40 → 30/5 (+1).

Gauthier BEAL : 30/5 → 30/4 (+1).

Février 2022

Benjamin ROCHE : 30/5 → 30/4 (+1)

ANIMATIONS/ COMPÉTITIONS À VENIR

- Plusieurs fois annulés à cause de la pandémie, 2 TMC (tournois multichances) 4^e série auront lieu les samedi 2 (hommes) et dimanche 3 avril (femmes). Conviviale, cette compétition garantit plusieurs matchs aux joueur(euse)s. Comptez-le dans le prochain « Kiosque ».
- Le plateau « violet/rouge », lui aussi



«Girl Power» du TCL

été reporté, se déroulera le samedi 9 avril après-midi (à confirmer) en extérieur.

- Un TMC U12 vert est prévu le samedi 16 avril après-midi. Comme chaque année, le club engage des équipes (3 chez les hommes et 2 chez les femmes) aux interclubs seniors, de fin avril à fin mai.
- Enfin, le tournoi 4^e et 3^e séries devrait reprendre son créneau habituel, à savoir au printemps, du 30 mai au 19 juin 2022.



Carte postale - Puits Saint-Denis à Lorette

LES CAHIERS DE L'HISTOIRE

LE PUIT'S SAINT-DENIS

PAR MAURICE-JEAN PHILIBERT

Dans le livre « LORETTE UNE PASSION COLLECTIVE » de Xavier Dubois, édité par la ville de Lorette en 2006, nous voyons sur la page de garde une intéressante vue générale du Puits Saint-Denis (voir carte postale ci-dessus). Que savons-nous de ce puits ?

Il appartenait à la concession du Reclus par ordonnance du roi Charles X passée à Saint-Cloud, le 13 juillet 1825. Elle était ainsi conçue :

Il est fait sous le nom de concession du Reclus aux trois compagnies réunies et établies comme suit :

- Les sieurs Neyrand frères, Fleurdelix, Camille Crozet et consorts associés pour l'exploitation des mines de houille du territoire d'Assaly commune de St Paul en Jarrêt.

- Les sieurs Jean-Claude Berlier, Fleury Donzel et consorts, associés pour l'exploitation des mines de houille du territoire du Bas Reclus.

- Les sieurs Just Modeste Eléosippe Ninquier, Antoine Coste et consorts associés pour l'exploitation des mines de houille du Haut Reclus.

La concession était d'une superficie de 296 hectares la plus vaste du district. Elle comprenait quatre champs d'extraction : le Bas Reclus, le Haut Reclus, Assailly, le Dorlay. D'est en ouest, ses mesures étaient de 2000 mètres et sa largeur moyenne 2500 mètres.

Le puits St Denis avait un chevalement en bois, remplacé en 1902, par un chevalement métallique. Son orifice se situait à 272 m au-dessus du niveau de la mer et sa profondeur 286 m coupant la coupe de la grande masse à 280 m.

Creusé en 1822, il a rencontré deux petites couches de minerai à 240 et 280 m ⁽¹⁾.

Par la suite, il servira de voie d'exhaure⁽²⁾ pour les travaux situés au nord dans la concession voisine.

Au début du XX^e siècle, le directeur Callot⁽³⁾ de la société des mines de la Haute Cappe, dépendante de la concession du Reclus, demande l'autorisation d'installer une pompe électrique d'exhaure d'un débit de 57 m³/heure dans les travaux du fond du puits St Denis.

D'autre part, l'éclairage par des lampes à incandescence des galeries et de sa recette inférieure est aussi mise en service ainsi qu'une sonnette reliant les recettes du jour et du fond.

Le 23 janvier 1923, nouveau modernisme. Des locomotives à essence assurent la traction des bennes entre le puits Saint-

Denis du Reclus et le puits Saint-Michel de la concession du Ban foncé en 1835 à 317 m de profondeur. Auparavant, ces deux fosses étaient desservies par trois chevaux qui amenaient 110 tonnes de houille à la recette du bas du puits Saint-Denis.

La concession du Reclus, auquel appartenait le puits Saint-Denis n'ayant pas donné les résultats escomptés, sera mise au chômage par Guillot, le 28 août 1960. Les raisons : situation catastrophique due à sa proximité du Gier et du Dorlay la prédisposant aux fortes arrivées d'eau et à la pauvreté du minerai, ajoutée aux accidents de son sol lui interdisant d'utiliser des puits verticaux.

La concession avait produit 1 200 000 tonnes de charbon destiné aux forges et verreries.

⁽¹⁾ L'extraction du charbon était de 110 tonnes par jour en 1920.

⁽²⁾ Action d'épuiser les eaux dans une mine

⁽³⁾ Callot Félix Ernest (1840 - 1912.) ingénieur des mines – Directeur de société.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONCESSIONS MINIÈRES

La concession du Reclus était divisée en quatre champs d'extraction comprenant :

- Le champ du Bas-Reclus
- Le champ du Haut-Reclus
- Le champ d'Assailly
- Le champ du Dorlay

LE CHAMP D'EXPLOITATION DU BAS-RECLUS

Il comprenait les puits suivants au nombre de trois :

PUITS SAINT-ISIDORE : foncé de 1820 à 1825. Arrêt des travaux en 1835. Sa profondeur 196 mètres. Il était situé à l'angle des rues Font Flora et Adèle Bourdon.

PUITS SAINTE-COLETTE foncé lui aussi de 1820 à 1825. Arrêt des travaux inconnu. Sa profondeur 210 mètres. Il était situé à l'angle des rues Font Flora et Adèle Bourdon.

PUITS SAINT-MATHIEU foncé de 1814 à 1817. Arrêt des travaux en 1852. Sa profondeur 209 mètres. Il était situé à l'angle de la rue Adèle Bourdon et la place Neyrand-Thévenet.

LE CHAMP D'EXPLOITATION DU HAUT-RECLUS

Il comprenait les puits suivants au nombre de huit :

PUITS THEVENET N°2 foncé à une date inconnue à 32 mètres de profondeur à la Côte Granger.

PUITS SAINT-JULIEN foncé à une date inconnue à 40 mètres de profondeur au Bourg.

PUITS DU BOUCHET foncé à une date inconnue à une profondeur de 36 mètres. Lieu inconnu.

PUITS DES COURGES foncé à une date inconnue et à une profondeur non spécifiée au Bourg.

PUITS DE LA CHAMBAUDE foncé à une date inconnue et à une profondeur non spécifiée aux Combes.

PUITS DEVAREY foncé à une date inconnue à 240 mètres de profondeur. Arrêt des travaux en 1844 plaine de Grézieux.

PUITS SAINT-ROMAIN foncé en 1842 à 150 mètres de profondeur. Arrêt des travaux inconnu.

PUITS GIRARD foncé en 1890. Demande d'abandon en 1920. Profondeur 140 mètres, Lieu les Combes.

LE CHAMP D'EXPLOITATION D'ASSAILLY

PUITS D'ASSAILLY foncé en 1810. Arrêt des travaux en 1838. Profondeur 230 mètres. Lieu d'Assailly.

PUITS SAINT-DENIS foncé en 1822. Arrêt des travaux en 1923 puis repris et abandonné définitivement. Profondeur 286 mètres. Lieu de la gare.

PUITS SAINT-ANTOINE foncé en 1899. Arrêt des travaux inconnu. Profondeur inconnue. Lieu Côte Granger.

LE CHAMP D'EXPLOITATION DU DORLAY

PUITS SAINT-SIMON : date de fonçage vers 1925. Profondeur 106 mètres.

PUITS VIRIEUX : date de fonçage inconnue. Profondeur 44 mètres. Lieu Côte Granger.

PUITS GONIN : date de fonçage inconnue, profondeur inconnue, lieu inconnu.

PUITS SAINT-PHILIPPE : foncé en 1838 remis en service en 1846. Arrêt des travaux en 1960. Profondeur 170 mètres. Lieu le Dorlay au Maillot.



PLAN
des concessions
minières à Lorette

GROUPE ALLIANCE POUR LORETTE

EXEMPLARITÉ ET... MODESTIE

Notre équipe garde toujours à l'esprit l'intérêt général des Lorettois.

La création de la Maison de Santé, voulue par la majorité a permis l'installation d'une psychomotricienne et d'un 5^e médecin sur la commune. Toujours sur le site du Clos d'Ambly, l'arrivée d'une orthodontiste, spécialité jusqu'alors inexistante sur la commune répondait à une large demande.

Notre équipe a ainsi accompagné la création d'un espace bien-être salon de thé, elle a également réalisé les travaux et fourni les équipements de la boulangerie du Totem.

Nous avons appris récemment que l'école Jean de La Fontaine sollicitait une semaine supplémentaire de mise à disposition de la baignade naturelle, tant les élèves et leurs professeurs apprécient ces journées sportives en fin d'année scolaire.

Les séniors de + 70 ans et les personnes handicapées (même provisoirement) bénéficient désormais (sous conditions de

revenus) de tickets taxis pour un montant annuel pouvant atteindre 300€. Une part importante des recettes communales provient des entreprises Lorettoises.

Nous avons un projet d'extension de la médiathèque et la construction d'un nouveau restaurant scolaire, un réaménagement du parc Louis Aragon...

Bref, les choses avancent selon le programme sur lequel nous avons été élus et vous êtes nombreux à nous remercier de ces améliorations quotidiennes.

Sauf qu'il n'aura échappé à personne que l'opposition municipale occupe l'espace médiatique sous tous les prétextes, crée le buzz, interpelle la Préfète, dépose des recours auprès du tribunal administratif, enfin bref, s'agite beaucoup. Pour agir ainsi il faut être irréprochable.

CELA S'APPELLE L'EXEMPLARITÉ

Quand des élus de l'opposition se posent en donneurs de leçon et montent

en épingle leurs soi-disant victoires, ils oublient au moins pour l'une d'entre eux, que ses précédentes expériences municipales dans une commune proche, n'ont pas été vraiment glorieuses et qu'elle a, en ces temps où elle siégeait dans une majorité, été moins pointilleuse en approuvant des délibérations ensuite annulées par le tribunal administratif collaborant à une gestion qualifiée de calamiteuse par la CRC participant à un jury qualifié de « bidon » par le procureur.

Quant à l'autre opposant, élu grâce à nous, il délivre des infos vraies, fausses, mais toujours sensationnelles, sur les réseaux sociaux. Il est facile d'annoncer 150 000 signataires d'une pétition... quand seulement 30 personnes participent à la manifestation.

Heureusement les Lorettois ne sont pas dupes : ils sont intelligents et reconnaissent **quand l'efficacité est au rendez vous.**

Le groupe Alliance pour Lorette

GROUPE LORETTE CITOYENNE

« NI CHOUCHOU NI DÉLAISSÉ ! »

Le dernier conseil municipal a mis en évidence les propos de notre Maire, qui déclarait qu'à Lorette il n'y avait « ni chouchou ni délaissé » !

Comment peut-on interpréter le projet d'extension du local de la **pétanque lorettoise**, pour un montant initial de 250 K€ et ramené à 166 000€ le jour du conseil ?

Les motifs de cette extension ne sont autres qu'un manque de place pour accueillir leurs 45 adhérents.

Nous invitons les associations de la commune disposant d'espace insuffisant pour réunir tous leurs adhérents, à solliciter du maire une extension de leur local.

Nous verrons alors s'il n'y a « ni chouchou ni délaissé » !

On peut d'ailleurs s'étonner de la variation du montant de ces travaux passant de 250 à 166 000€ sans autre justificatif.

A cette somme importante vient se rajouter aux **nombreux projets somptuaires et faramineux de notre maire** :

Canal Zacharie : 826 491€ HT avoisinant donc le million en TTC. Nous calculons sur **notre blog Lorette Citoyenne** la

charge qu'aura finalement à supporter la commune ! Elle risque d'être lourde !

Parc Louis Aragon : 378 000€ TTC estimatif pour 2022-23 sans parler des fonds déjà versés pour ce projet.

Projet médiathèque et restauration scolaire dont le projet initial a été fortement amendé pour arriver à un montant de 2 055 540€ nécessaire pour l'obtention des subventions.

Théâtre : projet non développé mais provisionné 100 000€ TTC pour 2022.

Bassin de baignade qui a entraîné un déficit successif de 30, 40, 50, puis 200 000€ pour 2021.

Par contre la réserve d'eau qui avait été estimée à 300 000€ est pour l'instant reportée.

Face à ces dépenses, sans commune mesure avec une gestion en bon père de famille, il y a quand même une bonne nouvelle le taux des impôts baissera de 1%. Mais par ailleurs les bases d'imposition seront à la hausse de plus de 1%. En définitive **nos impôts** augmenteront, indépendamment de la volonté du maire.

Les derniers incidents de la place Hippolyte Bonnassies ont relancé le débat sur

la **vidéo protection** et son extension. Le maire a reconnu les limites de ces outils pour en appréhender les responsables. Cet équipement numérique permet de pallier le manque de policiers municipaux puisque la commune rencontre contrairement à d'autres communes voisines un défaut de recrutement.

Sans doute sous la pression des élus d'opposition, qu'une **collecte pour l'Ukraine** été organisée avec l'ADPC.

Mais sommes-nous prêts pour accueillir ses réfugiés ? Ce n'est même pas possible de l'envisager pour le groupe majoritaire tant la question de l'immigration leur est un véritable poil à gratter !

lorettecitoyenne@gmail.com

Retrouvez-nous sur Facebook Instagram

ÉLU NON ALIGNÉ

LIBRE DE S'EXPRIMER

G. Tardy et son équipe, des amateurs qui dépendent sans compter sur

"libresdagir.fr"

Julien Lequeux

INFORMATIONS PRATIQUES

MAIRIE DE LORETTE

Place du III^e Millénaire
42420 LORETTE
Tél. : 04 77 73 30 44

PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (sur RDV)

MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30
// 1 mardi par mois

ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h
// 1 jeudi par mois

PERMANENCES EXTÉRIEURES

ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin
// sur rendez-vous

P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2^e et 4^e mardi de 14h à 17h

CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2^e et 4^e mercredi du mois de 14h à 16h

SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès
Tél : 04 77 73 94 72

PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry
Tél : 04 77 73 59 65

MÉDIATHÈQUE

YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin
Tél : 04 77 73 67 44

CRÈCHES

COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay
Tél : 04 77 73 67 08

MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse
Tél : 04 77 73 07 62

MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins
Tél : 04 77 51 87 43

LES ÉCOLES

ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenot
Tél : 04 77 73 27 07

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassière
Tél : 04 77 73 20 85

ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière
Tél : 04 77 73 27 16

SALLES MUNICIPALES

L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame
Tél : 04 77 73 19 86

SALLE JEAN ROSTAND

Rue Jean Rostand
Tél : 04 77 73 30 44

STADE COMPLEXES

STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

SERVICE DES EAUX

STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441
ou (URGENCES 24h/24
Tél : 09 77 429 441)

E.H.P.A.D.

RÉSIDENCE PARTAGE

1, rue Rivoire Villemagne
Tél : 04 77 20 01 28

DIVERS

LA POSTE

Tél : 3631

A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne
Tél : 04 77 95 13 32

PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta
Rive de Gier
Tél : 3939

DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon
Tél : 0 800 882 735

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1^{ER} AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

HORAIRES D'HIVER

DU 1^{ER} NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18 h au lieu de 19 h.

DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

POLICE / GENDARMERIE

POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18
PERM. : lundi de 9h à 11h

COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

COMMISSARIAT DE RIVE-DE-GIER

Tél : 04 69 35 03 50
PERM. : lundi ou vendredi de 9h à 12h

POMPIERS / 18 POLICE SECOURS / 17 SAMU / 15

ÉTAT-CIVIL / 1^{ER} TRIMESTRE 2022



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

AYEL Bernard.....27/12/2021

INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou les décès d'un membre de leur famille.

Le Maire - Gérard Tardy



À VOS AGENDAS

AVRIL

EXPOSITION : LIVRES EN FOLIE

Médiathèque

MAI

EXPOSITION : ABRACADABRA

Médiathèque

SAMEDI 14

CONCOURS DE PÉTANQUE // 13h Parc des Blondières

FORUM DES ASSOCIATIONS // 13h Parc des Blondières

ÉCOLE DE MUSIQUE // 13h Parc des Blondières

CONCOURS DE PÊCHE // 14h Parc des Blondières

Service municipal
Animation

JUIN

EXPOSITION : RÉALISATIONS D'ENFANTS

Médiathèque

DU SAMEDI 4 AU LUNDI 6

OUVERTURE // Baignade Naturelle de Lorette

SAMEDI 11 ET DIMANCHE 12

OUVERTURE // Baignade Naturelle de Lorette

SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19

OUVERTURE // Baignade Naturelle de Lorette

À PARTIR DU SAMEDI 25

OUVERTURE ESTIVALE // Baignade Naturelle de Lorette

JUILLET

JEUDI 14

FEU D'ARTIFICE // 23h Parc des Blondières

Lorette, ville d'avenir et de traditions

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1^{ER} JUIN 2022 // kiosque@ville-lorette.fr